

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1045

2 mai 2013

SOMMAIRE

AddSorb S.A.	50135	Haulux A.G.	50160
Adoc Services S.A.	50136	HealthCity Luxembourg S.A.	50151
Adria Cable S.à r.l.	50118	Heytens Decorlux S.A.	50160
AMO Germany Holding S.A.	50136	IMMOBILIERE Henri WEISS s.à.r.l.	50133
Ascania I S. à r. l.	50134	Industrie Nähmaschinen Holding	50122
Ascania I Trading S. à r.l.	50134	Interclinics S.A.	50118
Asset Management Luxembourg (AML) S.à r.l.	50146	Intercontinental CDO S.A.	50123
Atrilux S.A.	50134	JES	50160
Avalon S.A.	50135	Kanako S.A., SPF	50131
Avalon S.A.	50134	Kingmayer PE S.A.	50122
AVANA Investment Management Compa- ny	50135	Lion/Polaris Lux Topco S.à r.l.	50132
Brasero Participations S.A.	50147	Littoral Communications Immobilières (LCI) Soparfi S.A.	50132
BR Investissements	50147	Manchester Wind S.à r.l.	50131
Bulgarian Acquisition Company I S. à r.l.	50160	Manwin Licensing International S.à r.l. ...	50131
CCP III Shopping Eastleigh S.à r.l.	50153	Medicalsleepline S.à r.l.	50123
EPGF Rattingen Logistics S.à r.l.	50150	Melchior CDO I S.A.	50132
Flux Re S.A.	50149	N.A. Capital Investissement Luxembourg S.à r.l.	50133
GFI Group Services Lux Limited	50157	Natixis Allocations CI Luxembourg S.A.	50133
Global Brands S.A.	50147	Negentropy Holding S.A.	50153
Global Hotels & Resorts Real Estate Hol- dings S.A.	50149	Nordea 1 SICAV	50153
Global Solar Participations S.à r.l.	50148	OCM Luxembourg French Leisure SV ...	50114
Green Apple Investments S.A., SPF	50149	Orient-Grill-2BK S.à r.l.	50114
Green Apple Investments S.A., SPF	50160	Pierangeli S.A.	50151
Grenache & Cie S.N.C.	50148	Prospector Rig 5 Owning Company S.à r.l.	50152
Grosvenor Continental Europe Holdings S.A.	50148	Prospector Rig 6 Owning Company S.à r.l.	50152
Guilbert Luxembourg S.à r.l.	50160	Snack Anatolia Sàrl	50114
Harvest CLO I S.A.	50151	Windermere Private Placement I S.A. ...	50152
Hauck & Aufhäuser Alternative Invest- ment Services S.A.	50150		

**Snack Anatolia Sàrl, Société à responsabilité limitée,
(anc. Orient-Grill-2BK S.à r.l.).**

Siège social: L-1461 Luxembourg, 103, rue d'Eich.
R.C.S. Luxembourg B 166.587.

Statuts coordonnés, suite une cession de parts sociales et une assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 15 novembre 2012 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 14 décembre 2012.

Francis KESSELER
NOTAIRE

Référence de publication: 2013033372/15.

(130040182) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2013.

OCM Luxembourg French Leisure SV, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 174.521.

In the year two thousand and thirteen, on the eleventh day of January.

Before Us Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg),

Was held an extraordinary shareholders meeting of OCM Luxembourg French Leisure SV, a Luxembourg société à responsabilité limitée existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 26A, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, in process of being registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg, pursuant to a deed of Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, dated December 31, 2012, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the Company). The articles of association of the Company have not been amended since its incorporation.

The meeting is presided over by Mrs Ekaterina DUBLET, private employee, residing professionally in Junglinster.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mr Bob PLEIN, private employee, residing professionally in Junglinster.

The chairman requests the notary to document that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list. That list and the proxies, signed ne varietur by the proxyholder, members of the board appearing and the notary, shall remain annexed to be registered with this deed.

II.- As appears from the attendance list, all the twelve thousand five hundred (12.500) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, representing the whole share capital of the company, are represented, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders have been beforehand informed.

III.- The agenda of the meeting is the following:

1. Waiver of convening notices;

2. Increase of the share capital of the Company in the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) in order to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) to the amount of twenty-five thousand Euro (EUR 25,000.-) by way of issuance of twelve thousand five hundred (12.500) new shares, with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, having the same rights and obligations as previously issued shares;

3. Subscription to and payment of the share capital increase specified in item 1. here above, as follows:

OCM Luxembourg OPPS VIII S.a r.l.	6,250 shares
OCM Luxembourg VOF S.a r.l.	6,250 shares;

4. Decrease of the share capital of the Company in the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) in order to bring it from its current amount of twenty-five thousand Euro (EUR 25,000.-), to the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) by cancellation of twelve thousand five hundred (12.500) shares having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, issued at the incorporation of the Company and subsequent repayment of the subscription price to OCM Luxembourg OPPS VIIIb S.a r.l.;

5. If necessary, subsequent amendment of article 6 of the articles of incorporation;

6. Powers to be given to any manager of the Company in order to amend the shareholders register of the Company and to execute the resolutions taken at the present shareholders meeting.

After the foregoing was approved by the meeting, the shareholders unanimously decide what follows:

First resolution

The meeting takes note of the fact that all the shareholders unanimously waive their rights to the prior notice of the current meeting, acknowledge being validly convened and sufficiently informed on the agenda of the meeting, and therefore agree to deliberate and vote upon all the items of the agenda.

Second resolution

The meeting resolves to increase the share capital of the Company in the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) in order to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) to the amount of twenty-five thousand Euro (EUR 25,000.-) by way of issuance of twelve thousand five hundred (12.500) new shares, with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, having the same rights and obligations as previously issued shares.

Subscription - Payment

With the agreement of all the shareholders, all the new twelve thousand five hundred (12.500) shares are entirely subscribed to and paid up as follows:

1. OCM Luxembourg OPPTS VIII S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 26A, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg under number B 151276, here represented by Mrs Ekaterina DUBLET, by virtue of above named proxy given under private seal, declares to subscribe to six thousand two hundred and fifty (6,250) new shares with a nominal value of one Euro (EUR 1-) each, and to pay them up in full by a contribution in cash in amount of six thousand two hundred and fifty Euro (EUR 6,250.-); and

2. OCM Luxembourg VOF S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 26A, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg under number B 136233, here represented by Mrs Ekaterina DUBLET, by virtue of above named proxy given under private seal, declares to subscribe to six thousand two hundred and fifty (6,250) new shares with a nominal value of one Euro (EUR 1-) each, and to pay them up in full by a contribution in cash in amount of six thousand two hundred and fifty Euro (EUR 6,250.-).

The aggregate amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) is forthwith at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Third resolution

The meeting resolves to decrease the share capital of the Company in the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) in order to bring it from its current amount of twenty-five thousand Euro (EUR 25,000.-), to the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) by cancellation of twelve thousand five hundred (12.500) shares having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, issued at the incorporation of the Company. The meeting further resolves to repay the amount of the capital decrease of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) to OCM Luxembourg OPPTS VIIIb S.à r.l..

Moreover the meeting confirms that the share capital is held henceforth as follows:

OCM Luxembourg OPPTS VIII S.à r.l.	6,250 shares
OCM Luxembourg VOF S.à r.l.	6,250 shares
TOTAL	12,500 shares.

Third resolution

The meeting confirms that, pursuant to the resolutions taken here above, the article 6 of articles of incorporation of the Company related to the share capital, shall remain unchanged.

Fourth resolution

The meeting resolves to give powers to any manager of the Company, each one acting individually, in order to amend the shareholders register of the Company in accordance with the above taken resolutions and to proceed, in the name and on behalf of the Company, with (i) the registration of the subscriptions to the newly issued shares and (ii) the cancellation of the shares of the Company issued at incorporation and reimbursement to OCM Luxembourg OPPTS VIIIb S.a r.l. of the amount of the capital reduction.

There being no further business, the meeting is closed.

Estimate of costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately at one thousand five hundred Euro.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that on request of the appearing proxyholder and members of the board, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the proxyholder and the members of the board appearing, known to the undersigned notary by name, surname, civil status and residence, they signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le onze janvier.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société OCM Luxembourg French Leisure SV, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 26A, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 31 décembre 2012, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (ci-après la "Société"). Les statuts de la Société n'ont jamais été modifiés depuis la constitution.

L'assemblée est présidée par Madame Ekaterina DUBLET, employée privée, demeurant professionnellement à Junglinster.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Bob PLEIN, employé privé, demeurant professionnellement à Junglinster.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les associés présents ou représentés et le nombre de parts qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées pour être enregistrées avec le présent acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Renonciation aux convocations d'usage;

2. Augmentation du capital social de la Société à concurrence de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) au montant de vingt-cinq mille euro (EUR 25.000,-) moyennant émission de douze mille cinq cents (12.500) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes;

3. Souscription et libération de l'augmentation de capital social décrit sub.1 comme suit:

OCM Luxembourg OPVS VIII S.à r.l. 6.250 parts sociales

OCM Luxembourg VOF S.à r.l. 6.250 parts sociales;

4. Réduction du capital social de la Société à concurrence de douze mille cinq cents euro (EUR 12.500,-) pour le porter de son montant actuel de vingt-cinq mille euro (EUR 25.000,-) au montant de douze mille cinq cents euro (EUR 12.500,-) moyennant annulation de douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, émises au moment de la constitution de la Société et remboursement du montant de la réduction à OCM Luxembourg OPVS VIIIb S.à r.l.;

5. Le cas échéant, modification subséquente de l'article 6 des statuts de la Société;

6. Pouvoirs à accorder à chaque gérant de la Société afin d'apporter les modifications nécessaires au registre des associés de la Société et d'effectuer toute démarche nécessaire pour la bonne exécution des résolutions prises à la présente assemblée.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les associés décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée prend acte que tous les associés renoncent à leur droit de recevoir la convocation préalable afférente à la présente assemblée, se reconnaissent avoir été suffisamment informés de l'ordre du jour et, en conséquence, acceptent de délibérer et voter sur tous les points figurant à l'ordre du jour.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) au montant de vingt-cinq mille euro (EUR 25.000,-) moyennant émission de douze mille cinq cents (12.500) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Souscription - Libération

Avec l'accord unanime donné par tous les associés, toutes les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sont entièrement souscrites et libérées comme suit:

1. OCM Luxembourg OPPS VIII S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 26A, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 151276, ici représentée par Madame Ekaterina DUBLET, en vertu d'une procuration lui délivrée sous seing privé, déclare souscrire aux six mille deux cent cinquante (6.250) parts sociales nouvelles ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, et les libère entièrement moyennant un apport en numéraire d'un montant de six mille deux cent cinquante euros (EUR 6.250,-); et

2. OCM Luxembourg VOF S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 26A, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 136233, ici représentée par Madame Ekaterina DUBLET, en vertu d'une procuration lui délivrée sous seing privé, déclare souscrire aux six mille deux cent cinquante (6.250) parts sociales nouvelles ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, et les libère entièrement moyennant un apport en numéraire d'un montant de six mille deux cent cinquante euros (EUR 6.250,-).

Le montant total de douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,-) est désormais à la libre disposition de la Société, preuve en ayant été apportée au notaire instrumentant.

Troisième résolution

L'assemblée décide de réduire le capital social de la Société à concurrence de douze mille cinq cents euro (EUR 12.500,-) pour le porter de son montant actuel de vingt-cinq mille euro (EUR 25.000,-) au montant de douze mille cinq cents euro (EUR 12.500,-) moyennant annulation de douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, émises au moment de la constitution de la Société. L'assemblée décide ensuite de rembourser le montant de la réduction de capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à OCM Luxembourg OPPS VIIIb S.à r.l..

L'assemblée confirme, par ailleurs, que le capital social de la Société est désormais détenu comme suit:

OCM Luxembourg OPPS VIII S.à r.l.	6.250 parts sociales
OCM Luxembourg VOF S.à r.l.	6.250 parts sociales
TOTAL	12.500 parts sociales.

Third resolution

L'assemblée confirme que, suite aux résolutions prises ci-avant, l'article 6 des statuts de la Société, relatif au capital social, reste sans modifications.

Quatrième résolution

L'assemblée décide d'accorder tout pouvoir à chaque gérant de la Société, chacun agissant individuellement, afin de modifier le registre des associés de la Société, en conformité avec les résolutions prises ci-avant, et d'effectuer, au nom et pour compte de la Société, (i) l'inscription des nouvelles souscriptions au registre des associés; (ii) l'annulation des parts sociales de la Société émises à la constitution et l'instruction du remboursement du montant de la réduction à OCM Luxembourg OPPS VIIIb S.à r.l..

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Frais

Les coûts, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte sont estimés à mille cinq cents euros.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la demande du mandataire et des membres du bureau comparants, la présente minute est rédigée en anglais suivi d'une traduction française, et qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire et aux membres du bureau comparants, connus du notaire instrumentant par noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé ensemble avec Nous, le notaire, la présente minute.

Signé: Ekaterina DUBLET, Bob PLEIN, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 18 janvier 2013. Relation GRE/2013/350. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2013032496/201.

(130039428) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2013.

Interclinics S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.
R.C.S. Luxembourg B 149.846.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013038153/9.

(130046801) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2013.

Adria Cable S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 325.658,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 128.082.

In the year two thousand and twelve, on the seventh day of February.

Before us Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg,

There appeared:

1. EECF Adria S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 11-13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number 115946,

here represented by Jan Dobrzensky, professionally, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given.

2. Gerrard Enterprises LLC, a limited liability company organized and existing under the laws of the Isle of Man with registered number 000543L whose registered office is at Grosvenor Court, Albert Road, Ramsey, Isle of Man,

here represented by Jan Dobrzensky, prenamed, by virtue of a proxy given.

3. Cable Management Ltd, a limited liability company organised and existing under the laws of the British Virgin Islands with registered number 1031130 whose registered office is at Road Town, Tortola, PO Box 3175, British Virgin Islands,

here represented by Jan Dobrzensky, prenamed, by virtue of a proxy given.

The said proxies, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder and the undersigned notary, shall remain attached to this deed in order to be registered therewith.

Such appearing parties are the shareholders of Adria Cable S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 11-13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 128082, incorporated pursuant to a deed of Maître Paul Bettingen, notary residing in Senningerberg, on 8 May 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (hereafter the "Company") under number 1405 on 10 July 2007 and as last amended on 12 December 2012 pursuant to a deed of the undersigned notary not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The appearing parties, representing the entire share capital, requested the undersigned notary to act that the agenda of the meeting is as follows:

Agenda

1. Restatement of Article 8.1 of the Articles of association of the Company;
2. Restatement of Article 9.7 of the Articles of association of the Company;
3. Restatement of Title VI. of the Articles of association of the Company;
4. Acknowledgment of the resignation of Mr. Iain Aitken and of Mr. Robert Gross as managers of the Company;
5. Appointment of Mrs. Mombaya Kimbulu as new manager of the Company.

The appearing parties, representing the entire share capital, took the following resolutions:

First resolution:

The general meeting resolves to restate Article 8.1 of the Articles of association of the Company which shall be read as follows:

" **8.1.** The Company is managed by four (4) managers the Board of Managers, each a Manager as follows:

- Three (3) of whom shall be appointed out of a list of candidates proposed by EECF to the general meeting of Shareholders (the EECF Managers);

- One (1) of whom shall be appointed out of a list of candidates proposed by GE to the general meeting of Shareholders (the GE Manager)."

Second resolution

The general meeting resolves to restate Article 9.7 of the Articles of association of the Company which shall be read as follows:

"the Board of Managers can validly deliberate and act only if all its members and at least all the EECF Managers and the GE Manager are present or represented. Resolutions of the Board of Managers are validly taken by the majority of the votes cast. The resolutions of the Board of Managers will be recorded in minutes signed by the Chairman or all the Managers present or represented."

Third resolution

The general meeting resolves to correct the error in the numbering of the Titles in the English version of the Articles of association of the Company to reflect that the current "Title V. Dissolution, liquidation" should be renumbered "Title VI. Dissolution, liquidation" and that the current "Title VI. Definitions" should be renumbered "Title VII Definitions" and decides to restate the Title VII Definitions which shall be read as follows:

"Title VII. Definitions

Board of Managers has the meaning given in Article 8 of these Articles;

Business Day means any day (other than a Saturday, Sunday or public holiday) when banks are normally open for general business during normal working hours in Amsterdam, Belgrade, London, Luxembourg and New York;

Chairman has the meaning given in Article 8 of these Articles;

Company has the meaning given in Article 1 of these Articles;

EECF means EECF ADRIA S.à.r.l. a private limited liability company (société à responsabilité limitée) organised and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered at the Luxembourg commercial registry under number B 115946 and having its registered address at 11-13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg;

EECF Manager has the meaning given in Article 8 of these Articles;

GE means Gerrard Entrepises LLC, a limited liability company organised and existing under the laws of Isle of Man with registered number 000543L whose registered office is at Grosvenor Court, Albert Road, Ramsey, Isle of Man;

GE Manager has the meaning given in Article 8 of these Articles;

Manager has the meaning given in Article 8 of these Articles;

Shares has the meaning given in Article 5 of these Articles;

Shareholders has the meaning given in Article 5 of these Articles.'

Fourth resolution

The General Meeting resolves to acknowledge the resignation Mr. Iain Aitken as SEEF Manager and of Mr. Robert Gross as EECF Manager of the Company, with effect as from the date hereof and decide to grant them discharge for the performance of their duties which discharge will have to be confirmed at the next annual general meeting approving the next Company's annual accounts.

Fifth resolution

The General Meeting resolved to appoint Ms Mombaya Kimbulu, born on 9 August 1973 in Kinshasa (Democratic Republic of the Congo), with professional address at 11-13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as new EECF Manager of the Company for an indefinite period of time, and with immediate effect as of the date of this General Meeting.

Following the resignation of Mr. Iain Aitken as SEEF Manager and of Mr. Robert Gross as EECF Manager and of the appointment of Mrs. Mombaya Kimbulu as new EECF Manager, the board of managers of the Company is composed as follows:

a) Mr. Stéphane Hepineuze, residing professionally at 11-13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as GE Manager;

b) Mr. Matthijs Bogers, residing professionally at 11-13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as EECF Manager;

c) Mr. Julien François, residing professionally at 11-13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as EECF Manager; and

d) Mrs. Mombaya Kimbulu, residing professionally at 11-13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as EECF Manager.

Whereof this deed is drawn up in Luxembourg on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that upon request of the appearing persons, this deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, known to the notary by name, first name, civil status and residence, said proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille treize, le septième jour du mois de février.

Par devant Maître Henri Hellinckx, notaire, de résidence à Luxembourg,

Ont comparu:

1. EECF Adria S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois du Grand-duché de Luxembourg, ayant son siège social à 11-13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand-duché du Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 115946,

ici représentée par Jan Dobrzensky, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui délivrée.

2. Gerrard Enterprises LLC, une limited liability company constituée et régie par les lois de l'Île de Man avec pour numéro d'enregistrement 000543L, ayant son siège social à Grosvenor Court, Albert Road, Ramsey, Île de Man,

ici représentée par Jan Dobrzensky, prénommé, en vertu d'une procuration lui délivrée.

3. Cable Management Ltd, une limited liability company constituée et régie par les lois des îles Vierges britanniques avec pour numéro d'enregistrement 1031130, ayant son siège social à Road Town, Tortola, PO Box 3175, British Virgin Islands,

ici représentée par Jan Dobrzensky, prénommé, en vertu d'une procuration lui délivrée.

Lesdites procurations, signées "ne varietur" par le comparant et par le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les comparants sont les associés de Adria Cable S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois du Grand-duché de Luxembourg, ayant son siège social à 11-13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 128082, constituée suivant acte reçu par Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Senningerberg, en date du 8 mai 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (ci après la "Société") sous le numéro 1405 en date du 10 juillet 2007 tel comme modifié par acte reçu par le notaire soussigné en date du 12 décembre 2012 non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Les comparants, représentant l'intégralité du capital social, ont requis le notaire soussigné de prendre acte que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Agenda

1. Modification de l'Article 8.1 des statuts de la Société;
2. Modification de l'Article 9.7 des statuts de la Société;
3. Modification du Titre VI des statuts de la Société;
4. Démission de Monsieur Iain Aitken et de Mr Robert Gross en tant que Gérant de la Société; et
5. Nomination de Madame Mombaya Kimbulu, en tant que nouvelles Gérante de la Société.

Les comparants, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée générale décide de modifier l'Article 8.1 des statuts de la Société comme suit:

«La Société est gérée par quatre (4) Gérants (le Conseil de Gérance, chacun un Gérant) comme suit:

- trois (3) d'entre eux seront nommés d'après une liste de candidats proposée par EECF à l'assemblée générale des Associés (les Gérants EECF);
- un (1) sera nommé d'après une liste de candidats proposée par GE à l'assemblée générale des Associés (le Gérant GE).».

Seconde résolution:

L'assemblée générale décide de modifier l'Article 9.7 des statuts de la Société comme suit:

«le Conseil de Gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si tous les membres et au moins tous les Gérants EECF et le Gérant GE sont présents ou représentés. Les Décisions du Conseil de Gérance ne sont prises valablement qu'à la majorité des voix exprimées. Les résolutions du Conseil de Gérance seront consignées dans des procès-verbaux signés par le Président ou tous les gérants présents ou représentés à la réunion».

Troisième résolution:

L'assemblée générale décide de corriger l'erreur de numérotation des Titres dans la version anglaise des statuts de la Société de façon à ce que le Titre «V. Dissolution, liquidation» soit désormais numéroté «Title V.I Dissolution, liquidation» et que le titre VI «Définitions» soit désormais numéroté «Title V.II Définitions» et décide de modifier le Titre VII. des statuts de la Société comme suit:

«Titre VII. Définitions

Conseil de Gérance a la signification donnée à l'Article 8 des présents Statuts;

Jour Ouvrable signifie un jour (autre qu'un samedi, un dimanche ou jour férié) où les banques sont normalement ouvertes pour les opérations courantes pendant les heures de bureau normales à Amsterdam, Belgrade, Londres, Luxembourg et New York;

Président a la signification donnée à l'Article 8 des présents Statuts;

Société a la signification donnée à l'Article 1 des présents Statuts;

EECF signifie EECF ADRIA S.à.r.l., une société à responsabilité limitée organisée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 115.946 et ayant son siège social au 11-13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg;

Gérant EECF a la signification donnée à l'Article 8 des présents Statuts;

GE signifie Gerrard Enterprises LLC, une société à responsabilité organisée et existant selon les lois de L'Île de Man avec numéro d'immatriculation 000543L avec siège social à Grosvenor Court, Albert Road, Ramsey, Île de Man;

Gérant GE a la signification donnée à l'Article 8 des présents Statuts;

Gérant a la signification donnée à l'Article 8 des présents Statuts;

Parts Sociales a la signification donnée à l'Article 5 des présents Statuts;

Associés a la signification donnée à l'Article 5 des présents Statuts.»

Quatrième résolution:

L'assemblée générale prend acte de la démission de Monsieur Iain Aitken en qualité de Gérant SEEF et de Monsieur Robert Gross en qualité de Gérant EECF, avec effet à compter du jour du présent acte et décide de lui accorder décharge pour l'exécution de sa mission, décharge qui devra être renouvelée au cours de la prochaine assemblée générale annuelle approuvant les comptes annuels de la de la Société.

Cinquième résolution:

L'assemblée générale décide de nommer Madame Mombaya Kimbulu, née à Kinshasa (République Démocratique du Congo), le 9 août 1973 résidant professionnellement au 11-13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en qualité de Gérant EECF, avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

En conséquence de la démission de Monsieur Iain Aitken en qualité de Gérant SEEF et de Monsieur Robert Gross en qualité de Gérant EECF, et de la nomination de Madame Mombaya Kimbulu en qualité de nouveau gérant EECF, le conseil de gérance de la Société est composé comme suit:

a) Monsieur Stéphane Hepineuze, résidant professionnellement au 11-13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand-duché du Luxembourg, en qualité de gérant GE;

b) Monsieur Matthijs Bogers, résidant professionnellement au 11-13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, en qualité de Gérant EECF;

c) Monsieur Julien François, résidant professionnellement au 11-13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand-duché du Luxembourg, en qualité de Gérant EECF; et

d) Madame Mombaya Kimbulu, résidant professionnellement au 11-13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand-duché du Luxembourg, en qualité de Gérant EECF.

Dont acte passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des parties comparantes et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ladite mandataire a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J. DOBRZENSKY et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 15 février 2013. Relation: LAC/2013/7177. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 8 mars 2013.

Référence de publication: 2013033401/207.

(130041162) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2013.

Industrie Nähmaschinen Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 5.621.

Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires et par le conseil d'administration en date du 15 mars 2013

1. Monsieur Charles Lambert BEAUDUIN a été reconduit dans son mandat d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2018.

2. Monsieur Sébastien ANDRE, n'a pas été renouvelé dans ses mandats d'administrateur et de président du conseil d'administration.

3. Madame Valérie PECHON administrateur de sociétés, née à Caracas (Venezuela), le 10 novembre 1975, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée, comme administrateur et présidente du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2018.

4. Madame Mounira MEZIADI, n'a pas été renouvelée dans son mandat d'administrateur.

5. Madame Ingrid CERNICCHI, administrateur de sociétés, née à Metz (France), le 18 mai 1983, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2018.

6. La société à responsabilité limitée COMCOLUX S.à r.l. a été reconduite dans son mandat de commissaire jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2018.

Luxembourg, le 21.03.2013.

Pour extrait sincère et conforme

Pour *INDUSTRIE NÄHMASCHINEN HOLDING*

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013038152/25.

(130047216) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2013.

Kingmayer PE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 8, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 138.974.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale ordinaire en date du 04 mars 2013

Après avoir rappelé la nomination des personnes suivantes en date du 21/12/2012

- Nomination de M. Franz Bondy aux fonctions d'administrateur avec adresse professionnelle 8, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg.

L'assemblée générale précise que le mandat de l'administrateur précité prendra fin lors de de l'assemblée générale annuelle de l'année 2018.

- Nomination de M. Etienne Mouthon aux fonctions d'administrateur demeurant au 23, Chemin des Tattes, CH-1201 Vézenaz, Suisse,

L'assemblée générale précise que le mandat de l'administrateur précité prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle de l'année 2018.

Concernant M. Etienne Mouthon, l'assemblée générale ordinaire note le changement suivant à savoir indication de son adresse professionnelle 1, place Saint-Gervais CH-1201 Genève, Suisse, à la place de son adresse privée 23 Chemin des Tattes, CH-1220 Vézenaz, Suisse.

- Nomination de M. Marcel Dell aux fonctions d'administrateur demeurant au 37, rue Clément, L-4916 Bascharage,

L'assemblée générale précise que le mandat de l'administrateur précité prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle de l'année 2018.

- Nomination d'ISOSTRESS, société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 29, rue Joseph Hansen, L-1716 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 128503 aux fonctions de commissaire aux comptes.

L'assemblée générale précise que le mandat du commissaire aux comptes prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle de l'année 2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013038172/29.

(130047083) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2013.

Intercontinental CDO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 85.334.

Les décisions suivantes ont été prises par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société qui s'est tenue en date du 1^{er} mars 2013:

- acceptation de la démission de Monsieur Martinus C.J. Weijermans en tant qu'administrateur de la Société avec effet au 1^{er} mars 2013;

- nomination, en remplacement de l'administrateur démissionnaire, en tant que nouvel administrateur de la Société avec effet au 1^{er} mars 2013, de Monsieur Patrick van Denzen, né le 28 février 1971 à Geleen (Pays-Bas), ayant son adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2019;

- confirmation que le conseil d'administration de la Société est dorénavant composé des administrateurs suivants:

* Madame Florence Rao;

* Monsieur Patrick van Denzen;

* Monsieur Jorge Pérez Lozano.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mars 2013.

Pour la Société

Florence Rao

Administrateur

Référence de publication: 2013038140/24.

(130046626) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2013.

Medicalsleepline S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 176.022.

—
STATUTS

L'an deux mille treize.

Le huit mars.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

La société à responsabilité limitée MSL Investments S.à r.l., en cours d'enregistrement auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, avec siège à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, ici représentée par Madame Ekaterina DUBLET, employée privée, demeurant professionnellement à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration sous seing privé, lui substituée.

La prédite procuration, signée "ne varietur" par la mandataire comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

La partie comparante, représentée par Madame Ekaterina DUBLET, prénommée, a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle constitue par la présente:

« **Art. 1^{er}**. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par celle modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société prend la dénomination de "Medicalsleepline S.à r.l.".

Art. 3. La société a pour objet, tant au Grand-Duché du Luxembourg, qu'à l'étranger, pour compte propre ou pour compte de tiers:

- l'achat, la vente, l'importation, l'exportation, le commerce de gros et de détail de tous produits se rapportant directement ou indirectement:

(a) bibelots, de dinanderie, de bijouterie or et de fantaisie, de chaussures, de cuir, de skaï, de produits textiles, de vêtements hommes, dames et enfants, de confection, accessoires modes, de valises, de sacs, tissus et ameublement, décoration d'intérieur;

(b) d'articles de cuir et maroquinerie, d'articles cadeaux, horlogerie, verrerie, faïence, porcelaine,

(c) de tous produits d'esthétiques, de beauté, cosmétiques, de parfumerie, de savonnerie et tous produits accessoires s'y rapportant directement ou indirectement,

(d) de literie et accessoires de literie ainsi que tous produits accessoires s'y rapportant directement ou indirectement.

- l'organisation de tous types d'événements, fêtes, réceptions, réunions, séminaires, expositions, spectacles, loisirs, festivals, manifestations, la participation à des foires commerciales;

- la fourniture de services de toute nature dans le cadre de la mission de consultant, de formation, de séminaires et de conseil en organisation d'entreprises, en gestion d'entreprises, promotions et techniques de ventes,

- à la fourniture de services proposés dans le cadre de mission d'intermédiaire au sens le plus large du terme et dans tous les domaines et à l'achat, la vente, l'importation et l'exportation de tous biens ou produits.

La société a également pour objet, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, pour son propre compte, la constitution et la gestion d'un patrimoine immobilier et la location financement de biens immeubles aux tiers, l'acquisition par l'achat ou autrement, la vente, l'échange, la construction, la transformation, l'amélioration, l'équipement, l'aménagement, l'embellissement, l'entretien, la location, la prise en location, le lotissement, la prospection et l'exploitation de biens immobiliers, ainsi que toutes opérations qui, directement ou indirectement sont en relation avec cet objet et qui sont de nature à favoriser l'accroissement et le rapport d'un patrimoine immobilier, de même que se porter caution pour la bonne fin d'engagements pris par des tiers qui auraient la jouissance de ces biens immobiliers.

Elle peut accomplir d'une manière générale toutes opérations industrielles et commerciales, financières et civiles, mobilières et immobilières ayant un rapport direct ou indirect avec son objet et pouvant en faciliter directement ou indirectement, entièrement ou partiellement, la réalisation.

Elle peut s'intéresser par voie d'association, d'apport, de fusion, d'intervention financière ou autrement dans toutes sociétés, associations ou entreprises dont l'objet est analogue ou connexe au sein ou susceptible de favoriser le développement de son entreprise ou de constituer pour elle une source de débouchés.

La société a également pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation de participations, de quelque manière que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères. Elle peut aussi contracter des emprunts et accorder aux sociétés, dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte ou qui sont membres du même groupe, toutes sortes d'aides, de prêts, d'avances et de garanties.

Elle peut créer des succursales au Luxembourg et à l'étranger.

Par ailleurs, la société peut acquérir et aliéner toutes autres valeurs mobilières par souscription, achat, échange, vente ou autrement. Elle peut également acquérir, mettre en valeur et aliéner des brevets et licences, ainsi que des droits en dérivant ou les complétant.

De plus, la société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation d'immeubles situés tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

D'une façon générale, la société peut faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, de nature mobilière et immobilière, susceptibles de favoriser ou de compléter les objets ci-avant mentionnés.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg-ville.

L'adresse du siège social peut être transférée à l'intérieur de la ville par simple décision du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

Dans le cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiraient ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète des circonstances anormales. Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 5. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'un Euro (EUR 1,-) chacune.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la loi modifiée sur les sociétés commerciales sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

La société peut acquérir ses propres parts à condition qu'elles soient annulées et le capital réduit proportionnellement.

Art. 7. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. S'il y a plusieurs propriétaires d'une part sociale, la société a le droit de suspendre l'exercice des droits afférents,

jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée comme étant à son égard, propriétaire de la part sociale. Il en sera de même en cas de conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier-gagiste.

Toutefois, les droits de vote attachés aux parts sociales grevées d'usufruit sont exercés par le seul usufruitier.

Art. 8. Les cessions de parts entre vifs à des associés sont libres et les cessions de parts entre vifs à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social.

Les cessions de parts à cause de mort à des associés et à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social appartenant aux survivants.

Cet agrément n'est pas requis lorsque les parts sont transmises à des héritiers réservataires, soit au conjoint survivant.

En cas de refus d'agrément dans l'une ou l'autre des hypothèses, les associés restants possèdent un droit de préemption proportionnel à leur participation dans le capital social restant.

Le droit de préemption non exercé par un ou plusieurs associés échoit proportionnellement aux autres associés. Il doit être exercé dans un délai de trois mois après le refus d'agrément. Le non-exercice du droit de préemption entraîne de plein droit agrément de la proposition de cession initiale.

Art. 9. A côté de son apport, chaque associé pourra, avec l'accord préalable des autres associés, faire des avances en compte-courant de la société. Ces avances seront comptabilisées sur un compte-courant spécial entre l'associé, qui a fait l'avance, et la société. Elles porteront intérêt à un taux fixé par l'assemblée générale des associés à une majorité des deux tiers. Ces intérêts seront comptabilisés comme frais généraux.

Les avances accordées par un associé dans la forme déterminée par cet article ne sont pas à considérer comme un apport supplémentaire et l'associé sera reconnu comme créancier de la société en ce qui concerne ce montant et les intérêts.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la société. En cas de décès d'un associé, la société sera continuée entre les associés survivants et les héritiers légaux.

Art. 11. Les créanciers, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux.

Art. 12. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance.

Le mandat de gérant lui/leur est confié jusqu'à révocation ad nutum par l'assemblée des associés délibérant à la majorité des voix.

En cas de gérant unique, le gérant unique exercera les pouvoirs dévolus au conseil de gérance, et la société sera valablement engagée envers les tiers en toutes circonstances par la seule signature du gérant.

En cas de pluralité de gérants, la société sera valablement engagée envers les tiers en toutes circonstances par la signature conjointe de deux gérants.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à une réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Le conseil de gérance peut également être réuni par conférence téléphonique, par vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication, permettant à tous les participants de s'entendre mutuellement. La participation à une réunion tenue dans ces conditions est équivalente à la présence physique à cette réunion.

Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, adopter des résolutions par voie circulaire en donnant son accord par écrit, par câble, télégramme, télex, télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit. L'ensemble de ces documents constituera le procès-verbal justifiant de l'adoption de la résolution.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour accomplir les affaires de la société et pour représenter la société judiciairement et extrajudiciairement.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut nommer des fondés de pouvoir de la société, qui peuvent engager la société par leurs signatures individuelles ou conjointes, mais seulement dans les limites à déterminer dans la procuration.

Art. 13. Tout gérant ne contracte, en raison de sa fonction aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 14. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Des dividendes intérimaires peuvent être distribués dans les conditions suivantes:

- des comptes intérimaires sont établis sur une base trimestrielle ou semestrielle,
- ces comptes doivent montrer un profit suffisant, bénéfices reportés inclus,

- la décision de payer des dividendes intérimaires est prise par une assemblée générale extraordinaire des associés.

Art. 15. L'exercice social court du premier janvier au trente et un décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, au trente et un décembre, la gérance établira les comptes annuels et les soumettra aux associés.

Art. 17. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication des comptes annuels pendant les quinze jours qui précéderont son approbation.

Art. 18. La société peut être surveillée par un ou plusieurs commissaires, lesquels ne seront pas nécessairement associés de la société. Ils seront nommés par l'assemblée générale, qui fixera leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six ans.

Si le nombre des associés dépasse vingt-cinq (25), la surveillance de la société doit être confiée à un ou plusieurs commissaire(s).

Chaque fois que la loi le requiert ou si l'assemblée générale le souhaite, la société est contrôlée par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés à la place du (des) commissaire(s).

Les réviseurs d'entreprises agréés sont nommés, selon les stipulations légales afférentes, soit par l'assemblée générale, soit par le conseil de gérance.

Les réviseurs d'entreprises agréés remplissent toutes les tâches prévues par la loi afférente.

Les commissaires et les réviseurs d'entreprises agréés peuvent être réélus.

Art. 19. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais généraux, charges sociales, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la société.

Chaque année, cinq pour cent (5 %) du bénéfice net seront prélevés et affectés à la réserve légale. Ces prélèvements et affectations cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé. Le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 20. En cas de dissolution de la société pour quelque raison que ce soit, la liquidation sera faite par la gérance ou par toute personne désignée par les associés.

La liquidation de la société terminée, les avoirs de la société seront attribués aux associés en proportion des parts sociales qu'ils détiennent.

Des pertes éventuelles sont réparties de la même façon, sans qu'un associé puisse cependant être obligé de faire des paiements dépassant ses apports.

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Art. 22. Tous les litiges, qui naîtront pendant la liquidation de la société, soit entre les associés eux-mêmes, soit entre le ou les gérants et la société, seront réglés, dans la mesure où il s'agit d'affaires de la société, par arbitrage conformément à la procédure civile.»

Disposition transitoire

Le premier exercice commencera aujourd'hui et se terminera le 31 décembre 2013.

Souscription et Paiement

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, la partie comparante, dûment représentée, déclare souscrire à toutes les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune.

Toutes les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ont été intégralement libérées en espèces de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) est dès à présent à disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution s'élèvent approximativement à la somme de mille cent Euros (EUR 1.100,-).

Résolutions de l'associée unique

Immédiatement après la constitution de la société, l'associée unique, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les personnes suivantes sont nommées gérants pour une durée indéterminée:

- Madame Chantal BIESEMANS, administrateur de sociétés, née à Bruxelles (Belgique), le 8 mai 1965, demeurant à B-1380 Lasne (Belgique), 45, avenue du Bois de Chapelle.

- Monsieur André STAUMONT, administrateur de sociétés, né à Anderlecht (Belgique), le 11 février 1952, demeurant à B-1380 Lasne (Belgique), 45, avenue du Bois de Chapelle.

Deuxième résolution

Le siège social est établi à L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend le français et l'anglais, déclare par la présente, qu'à la demande de la partie comparante, le présent document est rédigé en français suivi d'une traduction anglaise; à la demande de la même partie comparante et en cas de divergence entre les deux textes, le texte français l'emportera.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster à la date pré-mentionnée.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire comparante, connue au notaire par ses nom, prénom, état civil et domicile, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Suit la traduction anglaise du texte qui précède:

In the year two thousand and thirteen.

On the eighth day of March.

Before Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

THERE APPEARED:

The company MSL Investments S.à r.l., a «société à responsabilité limitée» in process of registration with the Luxembourg Trade and Companies Register, having its registered office in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

both represented by Mrs. Ekaterina DUBLET, private employee, professionally residing in Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg), by virtue of powers substituted to her.

Said powers, signed "ne varietur" by the empowered and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented by Mrs. Ekaterina DUBLET, prenamed, requested the undersigned notary to draw up the Constitutive Deed of a private limited company ("société à responsabilité limitée"), as follows:

Art. 1. There is hereby established a private limited company ("société à responsabilité limitée"), which will be governed by the laws in force, namely the Companies' Act of August 10, 1915 and by the present articles of association.

Art. 2. The company's name is "Medicalsleepline S.à r.l.".

Art. 3. The purpose of the Company, in the Grand Duchy of Luxembourg a well as abroad, for its own account or for the account of third parties, is:

- the purchase, sale, import, export, wholesale and retail trade, of all products relating directly or indirectly to
 - (a) trinkets, brassware, golden or costume jewellery, shoes, leather, imitation leather, textile products, men's wear, women's apparel and children's wear, ready-made clothing, fashion accessories, suitcases, bags, fabrics and furnishing, interior decoration;
 - (b) articles of leather and leather goods, gift articles, watchmaking, glassworks, earthenware, porcelain,
 - (c) any aesthetic, beauty, cosmetic, perfume, soap, and any accessory products directly or indirectly relating thereto,
 - (d) bedding products and bedding accessories, as well as any products directly or indirectly relating thereto,
- the organisation of any types of events, parties, receptions, reunions, seminars, exhibitions, spectacles, leisure activities, festivals, manifestations, the participation in trade fairs;
- the supply of services of any kind within the framework of a consultant's mission, of training, seminars, and consulting in matters of organisation of enterprises, management of enterprises, promotions, and selling techniques,
- the supply of services proposed within the framework of a mission of intermediary within the largest sense, and in all the fields, and for the purchase, the sale, the import and export of all goods or products.

The purpose of the Company, in the Grand Duchy of Luxembourg as well as abroad, for its own account, is also the setting up and the management of a property assets, and the financing lease of real properties to third parties, the acquisition by way of purchase or otherwise, the sale, the exchange, the building, the transformation, the improvement, the equipment, the development, the embellishment, the maintenance, the leasing, the renting, the subdivision, housing, the prospecting, and the running of real estate, as well as all transactions relating directly or indirectly to such purpose, and which are likely to foster the increase and the yield of a real estate property, as well as the acting as a guarantor for the finalisation of commitments entered by third parties, who would have the use of these real properties.

In general, it may accomplish any industrial and commercial, financial and civil transactions, on movables and immovables, which are directly or indirectly relating to its purpose, and which can directly or indirectly, totally or partially, ease its realisation.

By way of association, contribution, merger, financial intervention, or otherwise, it may take an interest in any companies, associations, or enterprises, whose purpose is analogous or related with, or liable to facilitate the development of its enterprise, or to build up a source for outlets.

The purpose of the company is the acquisition, the management, the enhancement and the disposal of participations in whichever form in domestic and foreign companies. The company may also contract loans and grant all kinds of support, loans, advances and guarantees to companies, in which it has a direct or indirect participation or which are members of the same group.

It may open branches in Luxembourg and abroad.

Furthermore, the company may acquire and dispose of all other securities by way of subscription, purchase, exchange, sale or otherwise.

It may also acquire, enhance and dispose of patents and licenses, as well as rights deriving therefrom or supplementing them.

In addition, the company may acquire, manage, enhance and dispose of real estate located in Luxembourg or abroad.

In general, the company may carry out all commercial, industrial and financial operations, whether in the area of securities or of real estate, likely to enhance or to supplement the above-mentioned purposes.

Art. 4. The registered office of the company is established in the city of Luxembourg.

The address of the registered office may be transferred within the city by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of shareholders deliberating in the manner provided for the amendments of the articles of association.

If extraordinary events of a political or economic nature which might jeopardize the normal activity at the registered office or the easy communication of this registered office with foreign countries occur or are imminent, the registered office may be transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such decision will have no effect on the company's nationality. The declaration of the transfer of the registered office will be made and brought to the attention of third parties by the organ of the company which is best situated for this purpose under the given circumstances.

Art. 5. The company is established for an unlimited duration.

Art. 6. The corporate capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares of one Euro (EUR 1.-) each.

When and as long as all the shares are held by one person, the articles 200-1 and 200-2 among others of the amended law concerning trade companies are applicable, i.e. any decision of the single shareholder as well as any contract between the latter and the company must be recorded in writing and the provisions regarding the general shareholders' meeting are not applicable.

The company may acquire its own shares provided that they be cancelled and the capital reduced proportionally.

Art. 7. The shares are indivisible with respect to the company, which recognizes only one owner per share. If a share is owned by several persons, the company is entitled to suspend the related rights until one person has been designated as being with respect to the company the owner of the share. The same applies in case of a conflict between the usufructuary and the bare owner or a debtor whose debt is encumbered by a pledge and his creditor. Nevertheless, the voting rights attached to the shares encumbered by usufruct are exercised by the usufructuary only.

Art. 8. The transfer of shares inter vivos to other shareholders is free and the transfer of shares inter vivos to third parties is conditional upon the approval of the general shareholders' meeting representing at least three quarter of the corporate capital.

The transfer of shares mortis causa to other shareholders or to third parties is conditional upon the approval of the general shareholders' meeting representing at least three quarter of the corporate capital belonging to the survivors.

This approval is not required when the shares are transferred to heirs entitled to a compulsory portion or to the surviving spouse.

If the transfer is not approved in either case, the remaining shareholders have a preemption right proportional to their participation in the remaining corporate capital.

Each unexercised preemption right inures proportionally to the benefit of the other shareholders for a duration of three months after the refusal of approval. If the preemption right is not exercised, the initial transfer offer is automatically approved.

Art. 9. Apart from its capital contribution, each shareholder may with the previous approval of the other shareholders make cash advances to the company through the current account. The advances will be recorded on a specific current account between the shareholder who has made the cash advance and the company. They will bear interest at a rate fixed by the general shareholders' meeting with a two third majority. These interests are recorded as general expenses.

The cash advances granted by a shareholder in the form determined by this article shall not be considered as an additional contribution and the shareholder will be recognized as a creditor of the company with respect to the advance and interests accrued thereon.

Art. 10. The death, the declaration of minority, the bankruptcy or the insolvency of a shareholder will not put an end to the company. In case of the death of a shareholder, the company will survive between his legal heirs and the remaining shareholders.

Art. 11. The creditors, assigns and heirs of the shareholders may neither, for whatever reason, affix seals on the assets and the documents of the company nor interfere in any manner in the management of the company. They have to refer to the company's inventories.

Art. 12. The company is managed and administered by one or more managers, whether shareholders or third parties. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers.

The mandate of manager is entrusted to him/them until his dismissal ad nutum by the general shareholders' meeting deliberating with a majority of votes.

In case of a single manager, the single manager exercises the powers devolving on the board of managers, and the company shall be validly bound towards third parties in all matters by the sole signature of the manager.

In case of plurality of managers, the company shall be validly bound towards third parties in all matters by the joint signatures of two managers.

The board of managers can deliberate or act validly only if a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority vote of the managers present or represented at such meeting. Meetings of the board of managers may also be held by phone conference or video conference or by any other telecommunication means, allowing all persons participating at such meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution.

The manager(s) has (have) the broadest power to deal with the company's transactions and to represent the company in and out of court.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers, may appoint attorneys of the company, who are entitled to bind the company by their sole or joint signatures, but only within the limits to be determined by the power of attorney.

Art. 13. No manager enters into a personal obligation because of his function and with respect to commitments regularly contracted in the name of the company; as an agent, he is liable only for the performance of his mandate.

Art. 14. The collective resolutions are validly taken only if they are adopted by shareholders representing more than half of the corporate capital. Nevertheless, decisions amending the articles of association can be taken only by the majority of the shareholders representing three quarter of the corporate capital.

Interim dividends may be distributed under the following conditions:

- interim accounts are drafted on a quarterly or semi-annual basis,
- these accounts must show a sufficient profit including profits carried forward,
- the decision to pay interim dividends is taken by an extraordinary general meeting of the shareholders.

Art. 15. The company's financial year runs from the first of January to the thirty first of December of each year.

Art. 16. Each year, as of the thirty first day of December, the management will draw up the annual accounts and will submit them to the shareholders.

Art. 17. Each shareholder may inspect the annual accounts at the registered office of the company during the fifteen days preceding their approval.

Art. 18. The company may be supervised by one or several supervisory auditors, who need not be shareholders of the company. They will be appointed by the general meeting of shareholders which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office, which must not exceed six years.

In case the number of shareholders exceeds twenty five (25), the supervision of the company must be entrusted to one or more supervisory auditor(s).

Whenever required by law or if the general meeting of shareholders so decides, the company is supervised by one or several approved statutory auditors in lieu of the supervisory auditor(s).

The approved statutory auditors are appointed, pursuant to the related legal provisions, either by the general meeting of shareholders or by the board of managers.

The approved statutory auditors shall fulfil all the duties set forth by the related law.

The supervisory auditors and the approved statutory auditors may be re-appointed.

Art. 19. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the general expenses, the social charges, the amortizations and the provisions represents the net profit of the company.

Each year five percent (5 %) of the net profit will be deducted and appropriated to the legal reserve. These deductions and appropriations will cease to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10 %) of the corporate capital, but they will be resumed until the complete reconstitution of the reserve, if at a given moment and for whatever reasons the latter has been touched. The balance is at the shareholders' free disposal.

Art. 20. In the event of the dissolution of the company for whatever reason, the liquidation will be carried out by the management or any other person appointed by the shareholders.

When the company's liquidation is closed, the company's assets will be distributed to the shareholders proportionally to the shares they are holding.

Losses, if any, are apportioned similarly, provided nevertheless that no shareholder shall be forced to make payments exceeding his contribution.

Art. 21. With respect to all matters not provided for by these articles of association, the shareholders refer to the legal provisions in force.

Art. 22. Any litigation, which will occur during the liquidation of the company, either between the shareholders themselves or between the manager(s) and the company, will be settled, insofar as the company's business is concerned, by arbitration in compliance with the civil procedure.

Transitory dispositions

The first fiscal year will begin now and will end on December 31, 2013.

Subscription and Payment

The articles of association having thus been established, the appearing party, duly represented, declares to subscribe all the twelve thousand five hundred (12,500) shares of one Euro (EUR 1.-) each

All the twelve thousand five hundred (12,500) shares have been paid up in cash to the extent of one hundred percent (100%) so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) is now at the free disposal of the company, evidence hereof having been given to the undersigned notary.

Expenses

The amount of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the company as a result of its formation, is approximately valued at one thousand one hundred Euro (EUR 1,100.-).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the company, the sole shareholder representing the entire corporate capital has taken the following resolutions:

First resolution

The following persons are appointed as managers of the Company for an unlimited duration:

- Mrs. Chantal BIESEMANS, company director, born in Brussels (Belgium), on May 8, 1965, residing in B-1380 Lasne (Belgium), 45, avenue du Bois de Chapelle.

- Mr. André STAUMONT, company director, born in Anderlecht (Belgium), on February 11, 1952, residing in B-1380 Lasne (Belgium), 45, avenue du Bois de Chapelle.

Second resolution

The registered office of the company is established at L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

Declaration

The undersigned notary who knows French and English, states herewith that on request of the appearing party, the present incorporation deed is worded in French, followed by a English version; on request of the same appearing party and in case of divergences between the French and the English text, the French version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Junglinster on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the empowered person, who is known to the notary by her surname, Christian name, civil status and residence, said person appearing signed together with us, Notary, the present original deed.

Signé: Ekaterina DUBLET, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 18 mars 2013. Relation GRE/2013/1136. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Releveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013038218/408.

(130047031) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2013.

Manwin Licensing International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 100.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 32, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 158.298.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'apport réalisé en date du 27 juin 2012 par Manwin Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existante sous les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 32, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg, sous le numéro B 158.240 («Manwin Holding») à Manwin RK S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existante selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 32, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 169.252 («Manwin RK») que l'ensemble des parts sociales de la Société ont été apportées à cette même date à Manwin RK.

En conséquence, à compter du 27 juin 2012, l'associé unique de la Société, détenteur de l'ensemble des parts sociales de la Société, est Manwin RK.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mars 2013.

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2013038213/22.

(130046551) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2013.

Manchester Wind S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 110.000,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 149.964.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2013038211/10.

(130046643) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2013.

Kanako S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 156.623.

—
Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue de manière extraordinaire le 20 décembre 2012

Cinquième résolution

L'Assemblée accepte la démission de l'administrateur Monsieur Guy HORNICK et désigne à partir du 20 décembre 2012 et pour une période de trois années, Monsieur Gerdy ROOSE, né à Wevelgem (Belgique) le 14.02.1966, expert comptable, demeurant professionnellement 2, Avenue Charles De Gaulle L-1653 Luxembourg, en remplacement de l'administrateur démissionnaire. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2015.

L'Assemblée accepte la démission de l'administrateur Monsieur Thierry FLEMING et désigne à partir du 20 décembre 2012 et pour une période de trois années, Monsieur Pierre LENTZ, né à Luxembourg le 22.04.1959, expert comptable, demeurant professionnellement 2, Avenue Charles De Gaulle L-1653 Luxembourg, en remplacement de l'administrateur démissionnaire. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2015.

L'assemblée prend note également du changement d'adresse professionnelle de la société AUDIEX S.A., anciennement sise 57, Avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg et transférée 9, Rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

KANAKO S.A. S.P.F.

Société Anonyme - société de gestion de patrimoine familial

Référence de publication: 2013038167/22.

(130046781) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2013.

Littoral Communications Immobilières (LCI) Soparfi S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 110.895.

—
LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement du 28 février 2013, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, sixième section, siégeant en matière commerciale, a prononcé la dissolution et ordonné la liquidation de la société:

LITTORAL COMMUNICATIONS IMMOBILIÈRES (LCI) SOPARFI S.A. ayant eu son siège social à L-2450 Luxembourg, 15 boulevard Roosevelt, dénoncé en date du 4 mai 2006, RC 110.895.

Pour extrait conforme

Me Céline HENRY-CITTON

Le liquidateur

Référence de publication: 2013038181/14.

(130046892) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2013.

Lion/Polaris Lux Topco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.656.603,75.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 156.509.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 12 mars 2013

En date du 12 mars 2013 l'associé unique de la Société a décidé comme suit:

- de renouveler le mandat de Réviseur d'Entreprises Agréé de PricewaterhouseCoopers ayant son siège social au 400, Route d'Esch, L-1014 Luxembourg jusqu'à l'Assemblée Générale des associés qui se tiendra en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mars 2013.

Stijn Curfs

Mandataire

Référence de publication: 2013038180/16.

(130047017) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2013.

Melchior CDO I S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 79.144.

—
Les décisions suivantes ont été prises par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société qui s'est tenue en date du 1^{er} mars 2013:

- acceptation de la démission de Monsieur Martinus C.J. Weijermans en tant qu'administrateur de la Société avec effet au 1^{er} mars 2013;

- nomination, en remplacement de l'administrateur démissionnaire, en tant que nouvel administrateur de la Société avec effet au 1^{er} mars 2013, de Monsieur Patrick van Denzen, né le 28 février 1971 à Geleen (Pays-Bas), ayant son adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2019;

- confirmation que le conseil d'administration de la Société est dorénavant composé des administrateurs suivants:

* Madame Florence Rao;

* Monsieur Patrick van Denzen;

* Monsieur Jorge Pérez Lozano.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mars 2013.

Pour la Société

Florence Rao

Administrateur

Référence de publication: 2013038219/24.

(130046628) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2013.

Natixis Allocations CI Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 160.569.

Extrait des résolutions adoptées par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société tenue à Luxembourg le 18 mars 2013.

Lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue à Luxembourg le 18 mars 2013, il a été décidé de:

1. prendre acte et d'accepter les démissions des administrateurs pour l'exercice de leur mandat jusqu'à ce jour, à savoir:

- Monsieur Christophe Lagarde, résidant au 20, avenue Henry IV, F-92190 Meudon; et

- Monsieur Cyrille Marcilhacy, résidant au 88, avenue de Breteuil, F-75015 Paris.

2. nommer jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes qui se clôtureront au 31 décembre 2016, les administrateurs de la Société, à savoir:

- Monsieur Vincent Goy, résidant professionnellement au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg; et

- Mademoiselle Zivana Krusic, résidant professionnellement au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.

3. nommer la société Interaudit S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 119, avenue de la faïencerie, L-1511 Luxembourg, et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 29.501, en tant que commissaire aux comptes agréé de la Société jusqu'à la prochaine assemblée générale.

Luxembourg, le 18 mars 2013.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2013038236/24.

(130046838) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2013.

N.A. Capital Investissement Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 160.573.

En date du 18 mars 2013, l'associé unique a pris la décision de nommer Monsieur Vincent Goy, demeurant au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, et Mademoiselle Zivana Krusic demeurant professionnellement au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, aux fonctions de gérant de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Fait à Luxembourg, le 18 mars 2013.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2013038235/15.

(130046841) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2013.

IMMOBILIERE Henri WEISS s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9806 Hosingen, 72, Hauptstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 96.842.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 8 mars 2013

L'assemblée générale extraordinaire décide de transférer, avec effet au 1^{er} octobre 2012, le siège social à l'adresse suivante: L-9806 Hosingen, Hauptstrooss 72.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 21 mars 2013.
Pour *IMMOBILIER* Henri WEISS
Société à responsabilité limitée
FIDUNORD S.à r.l.

Référence de publication: 2013038148/15.

(130047151) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2013.

Atrilux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 107.397.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 4 mars 2013

Suite au décès de Monsieur Patrick ROCHAS en date du 20 novembre 2012, le Conseil décide de coopter Monsieur Eddy WIRTZ, avec adresse professionnelle au 10A rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg comme nouvel administrateur, en remplacement.

Le mandat du nouvel administrateur viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir en 2015.
La prochaine assemblée générale procédera à l'élection définitive.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013037980/14.

(130046818) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2013.

Ascania I Trading S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 131.328.

—
EXTRAIT

En date du 12 mars 2013, L'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- La démission de VAN GEET DERICK & CO, réviseur d'entreprises agréé, est constatée avec effet au 12 mars 2013.
- ATWELL avec siège social au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est élu nouveau réviseur d'entreprises agréé de la Société avec effet au 12 mars 2013 et pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 20 mars 2013.

Référence de publication: 2013037979/15.

(130046843) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2013.

Ascania I S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 125.588.

—
EXTRAIT

En date du 12 mars 2013, L'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- La démission de VAN GEET DERICK & CO, réviseur d'entreprises agréé, est constatée avec effet au 12 mars 2013.
- ATWELL avec siège social au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est élu nouveau réviseur d'entreprises agréé de la Société avec effet au 12 mars 2013 et pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 20 mars 2013.

Référence de publication: 2013037978/15.

(130046855) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2013.

Avalon S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 29, rue Notre-Dame.
R.C.S. Luxembourg B 160.796.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013037981/10.

(130046613) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2013.

Avalon S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 29, rue Notre-Dame.

R.C.S. Luxembourg B 160.796.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale annuelle tenue au siège social en date du 3 octobre 2012

Démission du Commissaire aux Comptes à savoir la Fiduciaire Jean-Marc FABER s.à.r.l., avec effet au 11 mai 2011.

Nomination du Commissaire aux Comptes à savoir la Fiduciaire Jean-Marc FABER & Cie s.à.r.l, ayant son siège social au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, au poste de Commissaires aux Comptes, avec effet au 12 mai 2011. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Annuelle de 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

AVALON S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013037982/17.

(130047071) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2013.

AVANA Investment Management Company, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 125.000,00.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 16, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 145.751.

—
EXTRAIT

In der 3. Ordentlichen Generalversammlung der AVANA Investment Management Company S.à r.l. am 3. August 2012 wurde folgendes beschlossen:

Als Abschlussprüfer für den Abschluss 2012 wurde BDO, 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg bestellt.

Luxembourg, le 13.03.2013.

Pour avis conforme

Michael Lange

Directeur

Référence de publication: 2013037983/16.

(130046527) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2013.

AddSorb S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 80.157.

—
Extrait de l'assemblée générale ordinaire du 1^{er} mars 2013

L'assemblée générale prend acte du décès de son administrateur, Monsieur Patrick ROCHAS, en date du 20 novembre 2012.

D'autre part, l'assemblée accepte les démissions de Madame Sylviane COURTOIS et de Madame Ludivine ROCKENS de leurs fonctions d'administrateurs.

L'assemblée générale nomme comme nouveaux administrateurs:

- Monsieur Philippe SLENDZAK, Administrateurs de sociétés, demeurant professionnellement au 10A, rue Henri M. Schnadt L-2530 Luxembourg;

- Madame Céline STEIN, employée privée, demeurant professionnellement au 10A, rue Henri M. Schnadt L-2530 Luxembourg;

- Madame Corinne SCHILLING, employée privée, demeurant professionnellement au 10A, rue Henri M. Schnadt L-2530 Luxembourg.

Les mandats des administrateurs ainsi nommés viendront à échéance à l'issue de l'assemblée générale à tenir en 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013037935/21.

(130047170) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2013.

AMO Germany Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 19, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 134.688.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 21 mars 2013.

Référence de publication: 2013037950/10.

(130047211) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2013.

Adoc Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1945 Luxembourg, 3, rue de la Loge.

R.C.S. Luxembourg B 176.023.

In the year two thousand and thirteen, on the fifth day of March,

Before the undersigned Maître Roger ARRENSDORFF, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Myriam FRANCO, born on 25 December 1953 in Eupen, Belgium, residing at 24, rue de la Fontaine, L1532 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

The aforementioned party is referred to hereafter as the «Sole Shareholder»,

Such appearing party, acting in the herein above stated capacity, has requested the notary to draw up the following articles of incorporation of a public limited liability company (société anonyme):

ARTICLES OF INCORPORATION

Chapter I. Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Name.

1.1 There is hereby established by the current owner of the Shares created hereafter and among all those who may become Shareholders in the future, a public limited liability company (société anonyme) which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended from time to time (the «Law») and by the present articles of incorporation (the «Articles»).

1.2 The company exists under the name of «ADOC SERVICES S.A.» (the «Company»).

1.3 The Company may have one (1) shareholder (the «Sole Shareholder») or several shareholders (the «Shareholders»).

1.4 Any reference to the Shareholders in the Articles shall be a reference to the Sole Shareholder of the Company if the Company has only one (1) shareholder.

Art. 2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg.

2.2 It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its Shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

2.3 However, the Board of Directors of the Company (as defined hereafter) is authorized to transfer the registered office of the Company within the city of its registered office.

2.4 Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the registered office of the Company, the registered office of the Company may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalized; such temporary measures will not have any effect on this Company's nationality, which, notwithstanding this temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the Board of Directors.

2.5 The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

Art. 3. Object.

3.1 The object of the Company is the execution of any service directly or indirectly related to the exercise of the profession of "expert-comptable", such services being described in article 1 of the law of 10 June 1999 regulating the profession of "expert-comptable", as amended.

3.2 The Company may also provide any service of domiciliation and administration to Luxembourg and/or foreign undertakings or companies, in accordance with the provisions of the law of 31 May 1999 regulating the domiciliation, as amended.

3.3 The Company may acquire, hold or dispose, directly or indirectly, participations and interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and/or in foreign undertakings or companies, by any means and administrate, develop and manage such holding of interests or participations.

3.4 The Company may provide any financial assistance to the undertakings or companies forming part of the group of the Company such as, among others, the provision of loans and the granting of guarantees or securities in any kind or form, it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector.

3.5 The Company may also use its funds to acquire and invest in real estate, intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any kind or form.

3.6 The Company may borrow in any kind or form and privately issue bonds, notes or similar debt instruments.

3.7 Generally the Company may do all such other things as may appear to be incidental or conducive to the achievement of its corporate purpose.

3.8 In addition to the foregoing, the Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operation and in general, all transactions which are necessary or useful to fulfill its objects as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above.

Art. 4. Duration. The Company is established for an unlimited duration.

Chapter II. - Capital and Shares

Art. 5. Share capital.

5.1 The share capital is fixed at thirty-one thousand Euros (EUR 31,000.-) represented by three hundred and ten (310) shares having a par value of one hundred Euros (EUR 100.-) each (the «Shares» and each a «Share»).

5.2 The Company can proceed to the repurchase of its own Shares within the limits set by the Law.

5.3 The subscribed capital of the Company may be increased or reduced by resolutions of the general meeting of Shareholders (or the Sole Shareholder as the case may be) adopted in the manner required for amending the Articles.

5.4 Shares in the Company may be issued as consideration for a contribution in kind of securities or other assets, in compliance with the conditions set forth by Luxembourg law, in particular the obligation to deliver a valuation report from an independent auditor.

5.5 The preferential right of subscription may be cancelled or limited by resolutions of the general meeting of Shareholders (or the Sole Shareholder as the case may be), adopted in the manner required for amending the Articles, within the limits provided by the Law.

Art. 6. Form of shares.

6.1 All Shares will have equal rights. Each Share is entitled to one (1) vote at ordinary and extraordinary general meetings of Shareholders.

6.2 The Shares are in registered or bearer form, at the Shareholders' option.

6.3 A register of the Shareholders holding registered Shares (the «Register») shall be kept at the registered office of the Company, where it will be available for inspection by any holder of Shares. Such Register shall set forth the name of each Shareholder, his/her/its residence or elected domicile, the number of registered Shares held by him/her/it, the amounts paid in on each such Share, the transfer of Shares and the dates of such transfers. Ownership of registered Shares will be established by the entry in this Register.

Art. 7. Payment of shares. Payments on Shares not fully paid up at the time of subscription may be made at the time and upon conditions which the Board of Directors (or the Sole Director as the case may be) shall from time to time determine. Any amount called up on Shares will be charged equally on all outstanding Shares which are not fully paid up.

Art. 8. Share premium. In the Register one or more separate share premium reserves may be maintained for the Shares, stating the premium paid on the Shares. Payments from this reserve may be made only by a resolution of the general meeting of Shareholders (or the Sole Shareholder as the case may be).

Chapter III. - Administration & Supervision

Art. 9. Board of directors or sole director.

9.1 The Company is managed by a board of directors (the «Board of Directors») composed of at least three (3) directors (the «Directors», each a «Director»), who need not to be Shareholder(s).

9.2 In case the Company is incorporated by a Sole Shareholder or if at the occasion of a general meeting of Shareholders, it is established that all the Shares are held by only one (1) Shareholder, the Company may be managed by one (1) director (the «Sole Director») until the following ordinary general meeting of the Shareholders acknowledging the existence of

more than one (1) Shareholder. Any reference to the Directors or the Board of Directors in these Articles shall be a reference to the Sole Director of the Company if the Company has only one (1) Director.

9.3 Where a legal entity is appointed as Director, it must designate a permanent representative who will represent the legal entity as member of the Board of Directors or as Sole Director, as the case may be. The relevant legal entity may only remove its permanent representative if it appoints its successor at the same time.

9.4 The Directors or the Sole Director, as the case may be, are appointed by the general meeting of Shareholders for a period not exceeding six (6) years and are re-eligible. They may be removed at any time and without cause by a resolution of the general meeting of Shareholders. They will remain in function until their successors have been appointed. In case a Director is elected without any indication on the term of his mandate, he/she/it is deemed to be elected for six (6) years from the date of his/her/its election.

9.5 In the event of vacancy of a member of the Board of Directors because of death, retirement or otherwise, the remaining Directors thus appointed may meet and elect, by majority vote, a Director to fill such vacancy until the next general meeting of Shareholders which will ratify such election.

Art. 10. Meeting of the board of directors.

10.1 If there is only one (1) Director, that Sole Director assumes all powers conferred to the Board of Directors and takes the decisions in writing.

10.2 In case of plurality of Directors, the meetings of the Board of Directors are convened by any Director. The Board of Directors shall elect a chairman amongst its members (the «Chairman»). If the Chairman is unable to be present, he/she/it will be replaced by a Director elected for this purpose from among the Directors present at the meeting. The Chairman has a casting vote in case of ballot.

10.3 In case all the Directors are present or represented, they may waive all convening requirements and formalities.

10.4 Any Director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing (telegram, telefax, email or letter) another Director as his/her/its proxy. A Director may also appoint another Director to represent him/her/it by phone to be confirmed in writing at a later stage. A Director may represent more than one of his/her/its colleagues.

10.5 The Board of Directors can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented. Decisions of the Board of Directors shall be adopted by a simple majority.

10.6 The use of video-conferencing equipment and conference call initiated from Luxembourg shall be allowed provided that each participating Director is able to hear and to be heard by all other participating Directors whether or not using this technology, and each participating Director shall be deemed to be present and shall be authorized to vote by video or by telephone.

10.7 Votes may also be cast by fax, e-mail or by telephone provided in such latter event such vote is confirmed in writing.

10.8 A written decision, signed by all the Directors, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Directors, which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the Board of Directors.

10.9 The minutes of a meeting of the Board of Directors shall be signed by all Directors present or represented at the meeting.

10.10 Copies or excerpts shall be certified by the Chairman or by any two (2) Directors.

Art. 11. Powers of the board of directors.

11.1 The Board of Directors (or the Sole Director as the case may be) is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by the Law to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Board of Directors (or the Sole Director as the case may be).

11.2 Any Director having an interest in a transaction submitted for approval to the Board of Directors conflicting with the interest of the Company shall advise the Board of Directors thereof and cause a record of his/her/its statement to be included in the minutes of the meeting. He/she/it may not take part in these deliberations. At the next following general meeting, before any other resolution is put to vote, a special report shall be made on any transactions in which any of the Director(s) may have had an interest conflicting with the interest of the Company.

Art. 12. Delegation and Agent of the board of directors.

12.1 The Board of Directors (or the Sole Director as the case may be) may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such daily management and affairs to any member or members of the Board of Directors, Directors, managers, officers or other agents, legal or natural person, who need not be Shareholders, under such terms and with such powers as the Board of Directors (or the Sole Director as the case may be) shall determine.

12.2 The Sole Director or, in case of plurality of Directors, the Board of Directors, may also confer all powers and special mandates to any person who need not be Directors, appoint and dismiss all officers and employees and fix their emoluments.

12.3 The first person entrusted with the daily management may be appointed by the first general meeting of Shareholders.

Art. 13. Representation of the company.

13.1 Towards third parties, the Company shall be, in case of a Sole Director, bound by the sole signature of the Sole Director or, in case of plurality of Directors, bound by the joint signatures of any 2 (two) Directors or by the signature of any person to whom such power shall be delegated, in case of a Sole Director, by the Sole Director or, in case of plurality of Directors, by the Board of Directors.

13.2 Towards third parties, in all circumstances, the Company shall also be, in case a daily manager has been appointed in order to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such daily management and affairs, bound by the sole signature of the daily manager, but only within the limits of such power.

Art. 14. Statutory auditor.

14.1 The Company is supervised by one or more statutory auditors.

14.2 The general meeting of Shareholders appoints the statutory auditor(s) and determines their number, their remuneration and the term of their office. The appointment may, however, not exceed a period of six (6) years. In case the statutory auditors are elected without mention of the term of their mandate, they are deemed to be elected for six (6) years from the date of their election.

14.3 The statutory auditors are re-eligible.

Chapter IV. - General meeting of shareholders

Art. 15. Powers of the sole shareholder / The general meeting of shareholders.

15.1 The Company may have one (1) Shareholder at the time of its incorporation or when all of its Shares come to be held by a single person, i.e. the Sole Shareholder. The death or dissolution of the Sole Shareholder does not result in the dissolution of the Company.

15.2 If there is only one (1) Shareholder, that Sole Shareholder has all powers conferred to the general Shareholders' meeting and takes the decisions in writing.

15.3 In case of a plurality of Shareholders, the general meeting of Shareholders shall represent the entire body of Shareholders of the Company and shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company. Each Shareholder may take part in collective decisions irrespective of the number of Shares which he/she/it owns. Each Shareholder has voting rights commensurate with his/her/its shareholding.

15.4 Any general meeting shall be convened by the Board of Directors by means of a convening notice sent to the Shareholders in compliance with the Law. In case all the Shareholders are present or represented and if they declare that they have been informed of the agenda of the meeting, they may waive all convening requirements and formalities of publication. Shareholders representing at least ten percent (10%) of the Company's share capital may request the adjunction of one or several items to the agenda of any general meeting of Shareholders. Such request must be addressed to the Company's registered office by registered mail at least five (5) business days before the date of the meeting.

15.5 Each Shareholder may vote through voting forms sent by post or facsimile to the Company's registered office or to the address specified in the convening notice. The Shareholders may only use voting forms provided by the Company and which contain at least the place, date and time of the meeting, the agenda of the meeting and the proposal submitted to the decision of the meeting. Voting forms which show neither a vote in favor nor against the resolution nor an abstention shall be void. The Company will only take into account voting forms received three (3) days prior to the general meeting of Shareholders they relate to.

15.6 A Shareholder may be represented at a Shareholders' meeting by appointing in writing (by fax, e-mail or any similar means) an attorney who needs not to be a Shareholder. A proxyholder may represent one or several Shareholder (s) at a meeting.

15.7 Unless otherwise provided by the Law or by the Articles, all decisions by the annual or ordinary general meeting of Shareholders shall be taken by simple majority of the votes, regardless of the proportion of the capital represented.

15.8 An extraordinary general meeting of Shareholders convened to amend any provisions of the Articles shall not validly deliberate unless at least one half (1/2) of the capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles. If the first of these conditions is not satisfied, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles and by the Law. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be adopted by a two-third (2/3) majority of the Shareholders present or represented.

15.9 However, the change of nationality of the Company and the increase of the commitments of its Shareholder(s) will require the unanimous consent of all the Shareholders and the compliance with any other legal requirement.

15.10 The Shareholders are entitled to participate to the meeting by videoconference or by telecommunications means allowing their identification (at their own expenses), and are deemed to be present for the quorum conditions and the

majority. These means must comply with technical features guaranteeing an effective participation to the meeting whereof the deliberations are transmitted in a continuing way.

Art. 16. Place and Date of the annual general meeting of shareholders. The annual general meeting of shareholders is held in the city of Luxembourg, at a place specified in the notice convening the meeting in Luxembourg, on the last Wednesday of the month of May at 2:00 p.m.. If such day is a legal holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Art. 17. Other general meetings. Any Director or the statutory auditors may convene other general meetings. A general meeting has to be convened at the request of the Shareholders which together represent one tenth (10%) of the share capital of the Company.

Chapter V. - Financial year, Distribution of profits

Art. 18. Business year.

18.1 The financial year of the Company begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year.

18.2 The Board of Directors or, as the case may be, the Sole Director, draws up the balance sheet and the profit and loss account. It submits these documents together with a report of the operations of the Company at least one (1) month prior to the annual general meeting of Shareholders to the statutory auditors who shall make a report containing comments on such documents.

Art. 19. Distribution of profits.

19.1 Each year at least five percent (5%) of the net profits shall be allocated to the legal reserve account. This allocation is no longer mandatory if and as long as such legal reserve amounts to at least ten percent (10%) of the capital of the Company.

19.2 After allocation to the legal reserve, the general meeting of Shareholders determines the appropriation and distribution of net profits.

19.3 The Board of Directors (or, as the case may be, the Sole Director) may resolve to pay interim dividends in accordance with the terms prescribed by the Law.

Art. 20. Dissolution, Liquidation.

20.1 The Company may be dissolved by a decision of the general meeting of Shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the Articles.

20.2 Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators appointed by the general meeting of Shareholders.

Chapter VII. - Applicable law

Art. 21. Governing law. All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the Law.

Subscription and Payment

The share capital of the Company has been subscribed as follows:

Shares:

Myriam FRANCO 310 Shares

Total: 310 Shares

All these Shares have been fully paid up, so that the sum of EUR 31,000 (thirty-one thousand Euros) corresponding to the whole share capital of the Company is forthwith at the free disposal of the Company, as proved to the notary.

Declaration

The undersigned notary declares that the conditions enumerated in article 26 of the Law are fulfilled.

Transitory provision

The first financial year of the Company shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall end on 31 December 2013.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand forty euros (EUR 1.040,-).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named party, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting of the Shareholders, approved the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 3, rue de la Loge, L-1945 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

2. The Sole Shareholder resolves to appoint as Directors, for a period of six (6) years:

- AMG G.m.b.H., Allgemeine Management Gesellschaft G.m.b.H., a Luxembourg private limited liability company, with its registered office at 24, rue de la Fontaine, L-1532 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B145.584 which designed Mrs Myriam Francq, as her permanent representant;

- Myriam FRANCO, expert comptable, born on 25 December 1953 in Eupen, Belgium, residing at 24, rue de la Fontaine, L-1532 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and

- Katerina KUBOVA, employee, born on 11 February 1970 in Prostejov, Czech Republic, residing at 22, Beschmonts-bongert, L-7526 Mersch, Grand Duchy of Luxembourg.

3. The following statutory auditor of the Company is appointed for a period of six (6) years:

- André TRIOLET, born on 19 February 1959 in Grand-Halleux, Belgium, residing at 30, Avenue de Namur, B-5590 Ciney, Belgium.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the French version will prevail.

The document having been read to the appearing party, he/she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

STATUTS

Titre I^{er} . - Forme, Dénomination sociale, Siège social, Objet et Durée

Art. 1^{er} . Forme, Dénomination sociale.

1.1 Il est établi par le détenteur actuel des actions créées ci-après et entre tous ceux qui deviendront actionnaires par la suite, une société anonyme qui sera gouvernée par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée de temps à autre (la «Loi») et par les présents statuts (les «Statuts»).

1.2 La Société adopte la dénomination de «ADOC SERVICES S.A.» (la «Société»).

1.3 La Société peut avoir un (1) actionnaire (l' «Actionnaire Unique») ou plusieurs actionnaires (les «Actionnaires»).

1.4 Toute référence aux Actionnaires dans les Statuts doit se comprendre comme une référence à l'Actionnaire Unique si la Société n'a qu'un seul actionnaire.

Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

2.2 Il peut être transféré vers toute autre commune à l'intérieur du Grand Duché de Luxembourg au moyen d'une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des Actionnaires délibérant dans les mêmes conditions que celles prévues pour la modification des Statuts.

2.3 Néanmoins, le conseil d'administration de la Société est autorisé à changer l'adresse de la Société à l'intérieur de la commune du siège social.

2.4 Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produisent ou sont imminents, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert, conservera la nationalité luxembourgeoise. La décision de transfert du siège social à l'étranger sera prise par le conseil d'administration.

2.5 La société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 3. Objet.

3.1 La Société a pour objet l'exécution de tout service se rapportant directement ou indirectement à l'exercice de la profession d'expert-comptable, de tels services étant décrits à l'article 1 de la loi du 10 juin 1999 portant organisation de la profession d'expert-comptable, telle que modifiée.

3.2 La Société peut également fournir tout service de domiciliation et d'administration à des entreprises ou des sociétés luxembourgeoises et/ou étrangères, conformément aux dispositions de la loi du 31 mai 1999 régissant la domiciliation.

3.3 La Société peut acquérir, détenir ou disposer, directement ou indirectement, par tous moyens et sous quelque forme que ce soit, des participations et des intérêts dans des entreprises ou des sociétés luxembourgeoises et/ou étrangères ainsi qu'administrer, développer et gérer ces intérêts ou ces participations.

3.4 La Société peut apporter toute assistance financière aux entreprises ou sociétés appartenant au groupe de la Société tel que, notamment, l'attribution de prêts et l'octroi de garanties ou de sûretés, sous quelque forme que ce soit, étant entendu que la Société ne pourra conclure aucune transaction ayant pour conséquence de l'engager dans une quelconque activité pouvant être considérée comme étant une activité réglementée du secteur financier.

3.5 La Société peut également utiliser ses fonds afin d'acquérir et d'investir dans l'immobilier, les droits de propriété intellectuelle ou dans tout autre bien meuble ou immeuble, sous quelque forme que ce soit.

3.6 La Société peut conclure des emprunts de toute nature et sous toute forme et émettre sous forme de placements privés, d'obligations, de titres ou de tout autre instrument de dette similaire.

3.7 De façon générale, la Société peut accomplir toute autre opération nécessaire ou utile à l'accomplissement de son objet social.

3.8 Outre ce qui précède, la Société peut réaliser toute opération légale, commerciale, technique ou financière et en général toute opération nécessaire ou utile à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs pré-décrits, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Titre II. - Capital social et Actions

Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital souscrit de la Société est fixé à trente et un mille Euros (31.000,- EUR) divisé en trois cent dix (310) actions ayant une valeur nominale de cent Euros (100,- EUR) chacune (les «Actions» et chacune une «Action»).

5.2 La Société peut procéder au rachat de ses propres Actions dans les limites prévues par la Loi.

5.3 Le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des Actionnaires (ou de l'Actionnaire Unique, le cas échéant) dans les mêmes conditions que celles prévues pour la modification des Statuts.

5.4 Les Actions de la Société peuvent être émises en contrepartie d'un apport en nature de titres ou d'autres biens, en accord avec les conditions prévues par la loi luxembourgeoise, en particulier l'obligation de délivrer un rapport d'évaluation établi par un réviseur d'entreprise.

5.5 Le droit préférentiel de souscription peut être annulé ou limité par décision de l'assemblée générale des Actionnaires (ou de l'Actionnaire Unique, le cas échéant), adoptée dans les mêmes conditions que celles prévues pour la modification des Statuts et dans les limites prévues par la Loi.

Art. 6. Nature des actions.

6.1 Toutes les Actions donnent droit à des droits égaux. Chaque Action donne droit à un (1) vote lors des réunions des assemblées ordinaires et extraordinaires des Actionnaires.

6.2 Les Actions sont, en principe, nominatives ou au porteur à la demande des Actionnaires.

6.3 Un registre des Actionnaires (le «Registre») doit être conservé au siège social de la Société où il pourra être consulté par tout détenteur d'Actions. Ce Registre devra mentionner le nom de chaque actionnaire, son adresse ou son élection de domicile, le nombre d'Actions qu'il détient, le montant qu'il a payé pour ces Actions, les transferts d'Actions et la date de ces transferts. La propriété des Actions nominatives sera établie par l'inscription dans ce Registre.

Art. 7. Libération des actions. Les paiements à effectuer sur les Actions non entièrement libérées lors de leur souscription peuvent être effectués aux dates et aux conditions arrêtées de temps à autres par le Conseil d'Administration (ou par l'Administrateur Unique, le cas échéant). Tout montant appelé à être versé s'impute à parts égales sur l'ensemble des Actions qui ne sont pas entièrement libérées.

Art. 8. Prime d'émission. Dans le Registre, un ou plusieurs compte(s) de prime d'émission peuvent être maintenus pour les Actions, indiquant la prime payée sur les Actions. Les paiements de ces comptes ne peuvent être effectués que par une résolution de l'assemblée générale des Actionnaires (ou de l'Actionnaire Unique, le cas échéant).

Titre III. - Administration & Supervision

Art. 9. Conseil d'administration ou Administrateur unique.

9.1 La Société est administrée par un conseil d'administration (le «Conseil d'Administration») composé d'au moins trois (3) membres (les «Administrateurs», chacun un «Administrateur»), actionnaires ou non.

9.2 Si la Société est établie par un Actionnaire Unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des Actionnaires, il est constaté que toutes les Actions de la Société sont détenues par un actionnaire unique, la Société peut être administrée par un administrateur unique («l'Administrateur Unique») jusqu'à l'assemblée générale des Actionnaires suivante constatant l'existence de plus d'un Actionnaire.

Toute référence aux Administrateurs dans les Statuts doit se comprendre comme une référence à l'Administrateur Unique si la Société n'a qu'un seul Administrateur.

9.3 Lorsqu'une personne morale est nommée à la fonction d'Administrateur, cette personne morale doit nommer un représentant permanent qui la représentera en tant que membre du Conseil d'Administration ou en tant qu'Administrateur Unique, le cas échéant.

La personne morale en question ne peut révoquer son représentant permanent qu'en nommant en même temps un successeur.

9.4 Les Administrateurs ou l'Administrateur Unique, le cas échéant, sont élus par l'assemblée générale des Actionnaires pour une durée qui ne peut excéder six (6) ans et ils sont rééligibles. Tout administrateur peut être révoqué avec ou sans

motif et/ou remplacé, à tout moment, par une décision adoptée par l'assemblée générale des Actionnaires de la Société. Ils resteront en fonction jusqu'à ce que leur successeur ait été nommé. Si un Administrateur est élu sans indication de durée de mandat, il sera réputé nommé pour six (6) ans à partir de la date de sa nomination.

9.5 En cas de vacance du poste d'un membre du Conseil d'Administration pour cause de décès, de démission ou autre raison, les Administrateurs restants peuvent élire, à la majorité des votes, un Administrateur pour remplir cette vacance jusqu'à la prochaine assemblée générale des Actionnaires à laquelle il sera demandé de ratifier cette nomination.

Art. 10. Réunion du conseil d'administration.

10.1 Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul Administrateur, cet Administrateur Unique détient l'ensemble des pouvoirs conférés au Conseil d'Administration et prend les décisions par écrit.

10.2 En cas de pluralité d'Administrateurs, les réunions du Conseil d'Administration sont convoquées par tout Administrateur. Le Conseil d'Administration peut nommer un Président parmi ses membres (le «Président»). Si le Président ne peut être présent, il sera remplacé par un Administrateur élu à cette fin parmi les Administrateurs présents à la réunion. La voix du Président est prépondérante en cas de partage.

10.3 Lorsque tous les Administrateurs sont présents ou représentés, ils pourront renoncer aux formalités de convocation.

10.4 Tout Administrateur est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil d'Administration par un autre Administrateur, en lui donnant une procuration par écrit (télégramme, fax, e-mail ou lettre). Un Administrateur peut également désigner par téléphone un autre Administrateur pour le représenter, moyennant une confirmation écrite ultérieure. Un Administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

10.5 Le Conseil d'Administration ne peut valablement débattre et prendre une décision si la majorité de ses membres n'est pas présente ou représentée. Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité simple.

10.6 Le recours à un équipement de vidéo conférence ou d'appels en conférence initié depuis le Luxembourg est permis à condition que chaque Administrateur participant soit capable d'entendre et d'être entendu par tous les autres Administrateurs participants, qu'ils utilisent ou non cette technologie et que chaque Administrateur soit réputé présent et soit autorisé à voter par vidéo ou par téléphone.

10.7 Les votes peuvent également être effectués par fax, email ou par téléphone, à condition que, pour ce dernier cas, un tel vote soit confirmé par écrit.

10.8 Une résolution du Conseil d'Administration peut être prise valablement par voie écrite si elle est signée et approuvée par écrit par tous les Administrateurs en personne. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés transmis par fax, e-mail, télégramme ou télex. Ces décisions auront le même effet et la même validité que des décisions votées lors d'une réunion du Conseil d'Administration.

10.9 Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont signés par tous les Administrateurs présents ou représentés.

10.10 Des extraits seront certifiés par le Président ou par deux (2) Administrateurs.

Art. 11. Pouvoirs généraux du conseil d'administration.

11.1 Le Conseil d'Administration (ou l'Administrateur Unique, le cas échéant) est investi des pouvoirs les plus larges afin d'effectuer tout acte d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs que la Loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des Actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration (ou de l'Administrateur Unique, le cas échéant).

11.2 Tout Administrateur qui a un intérêt opposé à celui de la Société, dans une opération soumise à l'approbation du Conseil d'Administration, est tenu d'en prévenir le Conseil d'Administration et de faire mentionner cette déclaration dans le procès-verbal de la séance. Il/elle ne peut prendre part à cette délibération. Lors de l'assemblée générale suivante, avant tout vote sur d'autres résolutions, il est spécialement rendu compte des opérations dans lesquelles un des Administrateurs aurait eu un intérêt opposé à celui de la Société.

Art. 12. Délégation de pouvoirs et Agent du conseil d'administration.

12.1 Le Conseil d'Administration (ou l'Administrateur Unique, le cas échéant) pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la Société et à la représentation de la Société pour la conduite journalière des affaires, à un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration, Administrateurs, gérants, officiers ou autres agents, personnes physiques ou morales, associés ou non, agissant dans les conditions et avec les pouvoirs déterminés par le Conseil d'Administration (ou l'Administrateur Unique, le cas échéant).

12.2 L'Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'Administrateurs, le Conseil d'Administration pourra également conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toute personne, Administrateur ou non, de nommer et révoquer tout fondé de pouvoir et employé et de fixer leurs émoluments.

12.3 Le premier administrateur-délégué peut être nommé par la première assemblée générale des Actionnaires.

Art. 13. Représentation de la société.

13.1 Envers les tiers, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur Unique, par la seule signature de l'Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux (2) Administrateurs ou par la signature

de toute(s) personne(s) à qui un tel pouvoir de signature a été délégué, en cas d'Administrateur Unique, par l'Administrateur Unique et en cas de pluralité d'Administrateurs, par le Conseil d'Administration.

13.2 Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'administrateur-délégué nommé pour la gestion et les opérations journalières de la Société et pour la représentation de la Société dans la gestion et les opérations journalières, par la seule signature de l'administrateur-délégué, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 14. Commissaires aux comptes.

14.1 La Société est surveillée par un ou plusieurs commissaires aux comptes.

14.2 L'assemblée générale des Actionnaires désigne le(s) commissaire(s) et détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leurs fonctions. Leur nomination ne pourra toutefois excéder six (6) années. Les commissaires élus sans indication de la durée de leur mandat seront réputés avoir été élus pour une durée de six (6) ans à compter de leur nomination.

14.3 Les commissaires aux comptes sont rééligibles.

Titre IV. - Assemblée générale des actionnaires

Art. 15. Pouvoir de l'actionnaire unique / l'assemblée générale des actionnaires.

15.1 La Société peut avoir un actionnaire unique lors de sa constitution ou lors de la réunion de toutes ses actions en une seule main, i.e. l'Actionnaire Unique. Le décès ou la dissolution de l'Actionnaire Unique n'entraîne pas la dissolution de la Société.

15.2 S'il y a seulement un Actionnaire, l'Actionnaire Unique a tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des Actionnaires et prend les décisions par écrit.

15.3 En cas de pluralité d'Actionnaires, l'assemblée générale des Actionnaires représente tous les Actionnaires de la Société et a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à l'activité de la Société. Chaque Actionnaire peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre des Actions par lui détenues. Chaque Actionnaire a un droit de vote proportionnel au nombre d'Actions qu'il détient.

15.4 Toute assemblée générale sera convoquée par le Conseil d'Administration par notification écrite envoyée à chaque Actionnaire en conformité avec la Loi. Lorsque tous les Actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'agenda de l'assemblée, ils pourront renoncer aux formalités préalables de convocation ou de publication. Les Actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social de la Société peuvent demander l'ajout d'un ou plusieurs points à l'ordre du jour de toute assemblée générale des Actionnaires. Une telle demande doit être adressée au siège social de la Société par courrier recommandé au moins cinq (5) jours ouvrables avant la date de l'assemblée.

15.5 Tout Actionnaire peut voter au moyen d'un formulaire envoyé par poste ou par fax au siège social de la Société ou à l'adresse mentionnée dans la convocation. Les Actionnaires ne peuvent utiliser que les formulaires mis à disposition par la Société, qui mentionnent au moins le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, l'ordre du jour, les propositions soumises à la décision de l'assemblée. Les formulaires qui ne contiennent ni un vote pour, ni un vote contre la résolution, ni une abstention, seront nuls. La Société ne prendra en compte que les formulaires reçus trois (3) jours avant la réunion de l'assemblée générale correspondante.

15.6 Un Actionnaire peut être représenté à l'assemblée générale des Actionnaires en nommant par écrit (ou par fax ou par e-mail ou par tout moyen similaire) un mandataire, Actionnaire ou non. Un mandataire peut représenter un ou plusieurs Actionnaires à une réunion.

15.7 Sauf dans les cas déterminés par la Loi ou les Statuts, les décisions prises par l'assemblée annuelle ou ordinaire des Actionnaires sont adoptées à la majorité simple des voix, quelle que soit la portion du capital représentée.

15.8 Une assemblée générale extraordinaire convoquée aux fins de modifier une disposition des Statuts ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié (1/2) du capital est présente ou représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une seconde assemblée peut être convoquée, dans les formes prévues par les Statuts et par la Loi. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée délibère valablement, quelle que soit la proportion du capital représentée. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, doivent être adoptées par une majorité de deux tiers (2/3) des Actionnaires présents ou représentés.

15.9 Le changement de nationalité de la Société et l'augmentation des engagements de ses Actionnaires requiert le consentement unanime de tous les Actionnaires et le respect de toute autre disposition légale.

15.10 Les Actionnaires sont autorisés à participer à une réunion par visioconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification (à leur propre frais) et sont considérés comme présent, pour les conditions de quorum et de majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à l'assemblée dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Art. 16. Lieu et Date de l'assemblée générale annuelle des actionnaires. L'assemblée générale annuelle des Actionnaires se réunit dans la ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations convoquant la réunion à Luxembourg, le

dernier mercredi du mois de mai à 14h00. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale se tiendra le premier jour ouvrable suivant cette date.

Art. 17. Les autres assemblées générales. Tout Administrateur ou le(s) commissaire(s) aux comptes peuvent convoquer d'autres assemblées générales. Elles doivent être convoquées sur la demande d'Actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social.

Titre V. - Année sociale, Distribution et Bénéfices

Art. 18. Année sociale.

18.1 L'année sociale de la Société commence le premier jour de janvier et finit le dernier jour de décembre de chaque année.

18.2 Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique, le cas échéant, établit le bilan et le compte de profits et pertes. Il remet ces documents avec un rapport sur les opérations de la Société, au moins un (1) mois avant l'assemblée générale annuelle des Actionnaires, aux commissaires aux comptes qui commenteront ces documents dans leur rapport.

Art. 19. Distribution des bénéfices.

19.1 Chaque année cinq pour cent (5%) au moins des bénéfices nets sont prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

19.2 Après dotation à la réserve légale, l'assemblée générale des Actionnaires décide de la répartition et de la distribution du solde des bénéfices nets.

19.3 Le Conseil d'Administration (ou l'Administrateur Unique, le cas échéant) est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la Loi.

Art. 20. Dissolution, Liquidation.

20.1 La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale des Actionnaires, délibérant dans les mêmes conditions que celles prévues pour la modification des Statuts.

20.2 En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateur(s) nommé(s) par l'assemblée générale des Actionnaires.

Titre VII. - Loi applicable

Art. 21. Loi applicable. La Loi trouvera son application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents Statuts.

Souscription et Libération

Le capital social de la Société a été souscrit comme suit:

Actions:

Myriam FRANCO	310 Actions
Total:	310 Actions

Chacune des Actions a été intégralement payée et libérée de sorte que la somme de trente-un mille Euros (31.000,- EUR) correspondant au capital social intégral de la Société se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi et en constate expressément l'accomplissement.

Dispositions transitoires

La première année sociale de la Société commence au jour de la constitution de la Société et prend fin le 31 décembre 2013.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à mille quarante Euros (EUR 1.040,-).

Résolutions de l'actionnaire unique

Immédiatement après la constitution de la Société, la partie contractante, représentant l'intégralité du capital social souscrit et exerçant les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des Actionnaires, a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé au 3, Rue de la Loge, L-1945, Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

2. L'Actionnaire Unique décide de nommer comme Administrateurs pour une période de six (6) ans:

- AMG G.m.b.H., Allgemeine Management Gesellschaft G.m.b.H., une société à responsabilité limitée établie en vertu du droit luxembourgeois, ayant son siège social au 24, rue de la Fontaine, L-1532 Luxembourg, Grand-Duché de Luxem-

bourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B145.584, qui désigne Madame Myriam Francq comme représentant permanent et

- Myriam FRANCO, expert-comptable, née le 25 décembre 1953 à Eupen, Belgique, résidant au 24, rue de la Fontaine, L-1532 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et

- Katerina KUBOVA, employée, née le 11 février 1970 à Prostejov, République Tchèque, résidant au 22, Beschmontsbongert, L-7526 Mersch, Grand-Duché de Luxembourg.

3. Le Commissaire aux Comptes de la Société suivant est nommé pour une période de six (6) ans:

- André TRIOLET, né le 19 février 1959 à Grand-Halleux, Belgique, résidant au 30, Avenue de Namur, B-5590 Ciney, Belgique.

DONT ACTE, passé à Luxembourg le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne susmentionnée, les présents Statuts sont rédigés en anglais, suivis d'une version française; à la requête de cette même personne et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version française fera foi.

Le document ayant été lu à la partie contractante, elle a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: FRANCO, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 8 mars 2013. Relation: LAC/2013/11026. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signe): THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives

Luxembourg, le 18 mars 2013.

Référence de publication: 2013037936/556.

(130047050) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2013.

Asset Management Luxembourg (AML) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 103.638.

Extrait des résolutions de l'actionnaire unique

Il résulte d'une résolution de l'actionnaire unique de la société prise en date du 22 février 2012 de nommer Mazars Luxembourg, une société anonyme de droit Luxembourgeois, ayant son siège social au 10A, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B 159.962, en qualité de réviseur d'entreprises agréé de la Société jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2013.

A titre informatif, veuillez noter que le siège social de l'associé unique de la Société, Aerium Holdings S.A., a été transféré au 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg.

Veuillez également noter que Monsieur Franck Ruimy, en sa qualité de gérant de la Société, demeure professionnellement au 49 Grosvenor Street, W1K 3HP Londres, Grande Bretagne.

Traduction pour les besoins de l'enregistrement

It follows from a resolution of the sole shareholder of the Company dated 22 February 2012 to appoint Mazars Luxembourg, a public limited liability company (société anonyme), incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 10A, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg, registered with the Trade and Companies' Register of Luxembourg under number B 159.962, as external auditor ("réviseur d'entreprises agréé") of the Company until the general meeting which will be held in 2013.

For your information, please note that the registered office of the sole shareholder of the Company, Aerium Holdings S.A., has been transferred at 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg.

Please also note that Mr. Franck Ruimy, as manager of the Company, reside professionally at 49 Grosvenor Street, W1K 3HP London, United Kingdom.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013037930/28.

(130047189) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2013.

BR Investissements, Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 72.841.

EXTRAIT

Suite à la démission en date du 5 février 2013 de Monsieur Alain BONNET DE PAILLERETS, de ses fonctions d'administrateur de la société, le conseil d'administration en date du 5 février 2013 a coopté avec effet immédiat Monsieur Pierre LAVERGNE qui terminera le mandat de son prédécesseur:

- Monsieur Pierre LAVERGNE, directeur des participations, demeurant professionnellement au 42, rue Rieussec, F-78220 Viroflay, aux fonctions d'Administrateur.

Son mandat prendra fin en même temps que tous les autres mandats, lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2012.

Luxembourg, le 21 mars 2013.

Pour BR INVESTISSEMENTS

Société anonyme

Référence de publication: 2013038003/18.

(130047075) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2013.

Brasero Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 116.297.

Résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue à Luxembourg en date du 04 mars 2013:

Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes étant arrivé à leur terme, l'assemblée a décidé de nommer jusqu'à l'assemblée statuant sur les comptes de l'exercice clôturant au 31/12/2015:

- Monsieur Brunello Donati, employé, demeurant professionnellement à CH-6900 Lugano, 1 Riva Albertolli, en qualité d'administrateur.

- Director S.à.r.l., une société avec siège social à L-2213 Luxembourg, 16 rue de Nassau, en qualité d'administrateur.

- Monsieur Marc Van Hoek, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2213 Luxembourg, 16 rue de Nassau, en qualité d'administrateur.

- Luxfiducia S.à.r.l., avec son siège social au 16, rue de Nassau L-2213 Luxembourg, en qualité de commissaire aux comptes.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013038004/18.

(130047028) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2013.

Global Brands S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 70.673.

Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration du 27 février 2013

Aux termes d'une délibération en date du 27 février 2013, le Conseil d'Administration a coopté en qualité de nouvel administrateur avec effet immédiat:

- Monsieur John KILLER, né le 31 Août 1943 à Biggenden (Australie), résidant 32 Station Road, Beccles, Suffolk NR34 9QJ,

en remplacement de Monsieur Simon BENTLEY, administrateur démissionnaire.

Conformément aux statuts, le nouvel administrateur est coopté jusqu'à la prochaine assemblée générale statutaire qui se tiendra en l'année 2013 et qui procédera à son élection définitive.

Pour extrait sincère et conforme

GLOBLA BRANDS S.A.

Un mandataire

Référence de publication: 2013038115/18.

(130046951) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2013.

Grosvenor Continental Europe Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 109.165.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par les actionnaires de la Société lors de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 21 mars 2013 les décisions suivantes:

- accepter la démission de M. James Raynor en tant qu'administrateur de la Société avec effet immédiat;
- renommer M. Graham Wilson, né le 9 décembre 1951 à St Neots, Royaume-Uni et demeurant professionnellement au 11, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant qu'administrateur de la Société avec effet au 10 janvier 2013 et ce jusqu'au 10 janvier 2019;
- nommer M. Sébastien Hyst, né le 8 novembre 1973 à Suresnes, France, demeurant professionnellement au 70 Grosvenor Street, Londres W1K3JP, Royaume-Uni, en tant qu'administrateur de la Société avec effet immédiat et ce jusqu'au 21 mars 2019;
- reconnaître que le conseil d'administration est dès lors composé de:
 - * Jean Bodoni;
 - * Frederik Foussat;
 - * Simon Hauxwell;
 - * Sébastien Hyst;
 - * Herman Moors;
 - * Graham Wilson; et
 - * Giles Henry Wintle.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 21 mars 2013.

Référence de publication: 2013038110/27.

(130047030) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2013.

Grenache & Cie S.N.C., Société en nom collectif.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 133.763.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GRENACHE & Cie S.N.C.
Société en nom collectif
44 avenue J.F. Kennedy
L - 1855 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2013038109/14.

(130046632) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2013.

Global Solar Participations S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 154.775.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 janvier 2013.

Luxembourg Corporation Company S.A.
Signatures
Mandataire

Référence de publication: 2013038102/13.

(130047133) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2013.

Green Apple Investments S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.
R.C.S. Luxembourg B 170.086.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale du 11 mars 2013 a renouvelé les mandats des administrateurs.

- Mrs Stéphanie GRISIUS, Administrateur, M. Phil. Finance B. Sc. Economics, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg;
- Mr Laurent HEILIGER, Administrateur, licencié en sciences commerciales et financières, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg;
- Mr Manuel HACK, Administrateur-Président, maître ès sciences économiques, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2013.

L'assemblée générale du 11 mars 2013 a renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes.

- AUDIT.LU, réviseur d'entreprises, 42, rue des Cerises, L-6113 Junglinster, R.C.S. Luxembourg B 113.620.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2013.

Luxembourg, le 11 mars 2013.

Pour GREEN APPLE INVESTMENTS S.A. SPF

Société anonyme de Gestion de Patrimoine Familial

Référence de publication: 2013038118/22.

(130046695) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2013.

Global Hotels & Resorts Real Estate Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 149.383.

En date du 8 Mars 2013 l'actionnaire unique de la Société a pris les décisions suivantes:

- M. Martinus Cornelis Johannes Weijermans a démissionné de son poste d'administrateur avec effet au 27 Février 2013;
- Election de M. Fabrice Mas, né le 24 Avril 1979 à Meaux, France, résidant professionnellement au 46A, Avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg, au poste d'administrateur avec effet au 27 Février 2013 et jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2015.
- Ré-élection de M. James F. Robertson ainsi que de M. Peter J. Dickinson au poste d'administrateurs jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2015.

A dater du 27 Février 2013 le Conseil d'Administration est en conséquence composé comme suit:

- M. Fabrice Mas, Administrateur;
- M. James F. Robertson, Administrateur;
- M. Peter J. Dickinson, Administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TMF Luxembourg S.A.

Signatures

Référence de publication: 2013038116/22.

(130046573) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2013.

Flux Re S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 133.013.

Le Bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013038092/10.

(130046981) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2013.

Hauck & Aufhäuser Alternative Investment Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 21, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 144.338.

Auszug aus dem Protokoll der Verwaltungsratssitzung der Hauck & Aufhäuser Alternative Investment Services S.A. vom 15. Oktober 2009:

TOP 4 der Tagesordnung:

Die Herren Jürgen Maximini und Mario Warny werden zu Geschäftsführern der Gesellschaft per 01.11.2009 ernannt.

Auszug aus dem Protokoll der Generalversammlung der Hauck & Aufhäuser Alternative Investment Services S.A. vom 15.03.2013:

Nach Ablauf ihrer Amtszeit zur Generalversammlung des Jahres 2013, beschließt die Generalversammlung einstimmig die Mitglieder des Verwaltungsrates wie folgt zu ernennen:

- Stefan Schneider - Verwaltungsratsvorsitzender

Berufsadresse: 21, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg

- Marie-Anne van den Berg - stellvertretende Verwaltungsratsvorsitzende

Berufsadresse: 21, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg

- Achim Welschoff - Mitglied des Verwaltungsrats

Berufsadresse: 21, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg

- Jürgen Maximini - Geschäftsführender Verwaltungsrat

Berufsadresse: 21, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg

- Mario Warny - Geschäftsführender Verwaltungsrat

Berufsadresse: 21, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg

Die Amtszeit des neuen Verwaltungsrates wird auf 3 Jahre festgelegt. Die nächste Neuwahl wird im Rahmen der ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2016 (voraussichtlich am 15.03.2016) erfolgen.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 20.03.2013.

Hauck & Aufhäuser Alternative Investment Services S.A.

Jürgen Maximini / Mario Warny

Référence de publication: 2013038123/30.

(130046703) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2013.

EPGF Rattingen Logistics S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.627.700,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 119.742.

Suite à un apport en nature de soixante et un mille sept cent quatre-vingt-sept (61 787) parts sociales de la Société à la société EPGF Nevis S à r l., intervenu lors de l'assemblée générale extraordinaire de la société EPGF Nevis S.à r l. qui s'est tenue devant notaire en date du 5 décembre 2012, les parts sociales de la Société sont désormais détenues comme suit:

- EPGF (Luxembourg), S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et régie selon les

lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 9, rue Gabriel Lippmann,

L-5365 Munsbach et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de

Luxembourg sous le numéro B 83.466. 3.321 parts sociales

- EPGF Nevis S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et régie selon les lois du

Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 9, rue Gabriel Lippmann,

L-5365 Munsbach et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de

Luxembourg sous le numéro B171.973 61.787 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mars 2013.

EPGF Rattingen Logistics SARL

Signature

Référence de publication: 2013038068/24.

(130046726) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2013.

Harvest CLO I S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 93.786.

Les décisions suivantes ont été prises par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société qui s'est tenue en date du 1^{er} mars 2013:

- acceptation de la démission de Monsieur Martinus C.J. Weijermans en tant qu'administrateur de la Société avec effet au 1^{er} mars 2013;

- nomination, en remplacement de l'administrateur démissionnaire, en tant que nouvel administrateur de la Société avec effet au 1^{er} mars 2013, de Monsieur Patrick van Denzen, né le 28 février 1971 à Geleen (Pays-Bas), ayant son adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2019;

- confirmation que le conseil d'administration de la Société est dorénavant composé des administrateurs suivants:

* Madame Florence Rao;

* Monsieur Patrick van Denzen;

* Monsieur Jorge Pérez Lozano.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mars 2013.

Pour la Société

Florence Rao

Administrateur

Référence de publication: 2013038127/24.

(130046625) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2013.

HealthCity Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5230 Sandweiler, Auf der Hohkaul.
R.C.S. Luxembourg B 72.875.

Les comptes annuels au 31.10.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21/03/2012.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2013038125/12.

(130046787) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2013.

Pierangeli S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 65.590.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 12 mars 2013.

Résolutions:

L'assemblée décide d'élire comme nouvel administrateur, avec effet immédiat, M. Marco Gostoli, employé privé, demeurant professionnellement 19-21 Boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg. Son mandat aura pour échéance l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2013038277/18.

(130046768) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2013.

Prospector Rig 5 Owning Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 165.657.

—
Veillez noter que l'associée unique, Prospector Offshore Drilling Rig Contraction S.à r.l., a transféré son siège de L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-1331 Luxembourg, 11-13, boulevard Grande-Duchesse Charlotte en date du 4 avril 2012 et de L-1331 Luxembourg, 11-13, boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon, en date du 1^{er} octobre 2012.

Luxembourg, le 20 mars 2013.

Pour avis sincère et conforme

Pour Prospector Rig 5 Owning Company S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013038285/15.

(130046579) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2013.

Prospector Rig 6 Owning Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 165.654.

—
Veillez noter que l'associée unique, Prospector Offshore Drilling Rig Contraction S.à r.l., a transféré son siège de L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-1331 Luxembourg, 11-13, boulevard Grande-Duchesse Charlotte en date du 4 avril 2012 et de L-1331 Luxembourg, 11-13, boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon, en date du 1^{er} octobre 2012.

Luxembourg, le 20 mars 2013.

Pour avis sincère et conforme

Pour Prospector Rig 6 Owning Company S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013038286/15.

(130046593) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2013.

Windermere Private Placement I S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 114.581.

—
Les décisions suivantes ont été prises par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société qui s'est tenue en date du 1^{er} mars 2013:

- acceptation de la démission de Monsieur Martinus C.J. Weijermans en tant qu'administrateur de la Société avec effet au 1^{er} mars 2013;

- nomination, en remplacement de l'administrateur démissionnaire, en tant que nouvel administrateur de la Société avec effet au 1^{er} mars 2013, de Monsieur Patrick van Denzen, né le 28 février 1971 à Geleen (Pays-Bas), ayant son adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2019;

- confirmation que le conseil d'administration de la Société est dorénavant composé des administrateurs suivants:

* Madame Florence Rao;

* Monsieur Patrick van Denzen;

* Monsieur Jorge Pérez Lozano.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mars 2013.

Pour la Société

Florence Rao

Administrateur

Référence de publication: 2013038423/24.

(130046537) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2013.

Negentropy Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 152.401.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 20 février 2013.

Référence de publication: 2013038247/10.

(130046589) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2013.

Nordea 1 SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 562, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 31.442.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mars 2013.

Nordea Investment Funds S.A.

Référence de publication: 2013038244/11.

(130046641) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2013.

CCP III Shopping Eastleigh S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 12.500,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 174.516.

In the year two thousand and thirteen, on the nineteenth of February.

Before us Maître Henri HELLINCKX, notary residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

CCP III UK Shopping S.à r.l., société à responsabilité limitée, a private limited liability company incorporated under Luxembourg law, with registered office is located at 16, avenue Pasteur L-2310 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with a corporate capital of EUR 12,550.02, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B.161 351 (the Sole Partner),

hereby represented by Régis Galiotto, notary's clerk, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to enact the following:

The appearing party represents the entire corporate capital of CCP III Shopping Eastleigh S.à r.l., a limited liability company with registered office in L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B.174 516, incorporated by deed of Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, on December 21, 2012, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the Company). The capital of the company is fixed at twelve thousand and five hundred euros (12,500 EUR) represented by twelve thousand and five hundred (12,500) ordinary shares, with a nominal value of one euro (1 EUR) each, entirely paid in.

The agenda of the meeting is as follows:

1. Change of the functional currency of the share capital of the Company from euro (EUR) into Pounds Sterling (GBP) effective as at the date of the present deed, in accordance with the exchange rate EUR/GBP published by the European Central Bank on February 18th, 2013 (being EUR 1 for GBP 0.86190);

2. Change of the nominal value of the Company's shares from one euro (EUR 1) each to one Pound Sterling (GBP 1) each;-

3. As a consequence of items 1. and 2., (i) restatement of the share capital of the Company, which is henceforth in the amount of ten thousand seven hundred and seventy three Pounds Sterling (GBP 10,773), and resetting of the number of shares of the Company, which is henceforth ten thousand seven hundred and seventy three (10,773) shares having a nominal value of one Pound Sterling (GBP 1) each, the surplus resulting from the conversion of the Company's share capital from EUR to GBP in the aggregate amount of zero point seventy five Pound Sterling (GBP 0.75) to be allocated

to the Company's share premium reserve account and (ii) amendment to article 5.1. of the articles of association of the Company;

4. (a) Increase of the share capital of the Company from its present amount of ten thousand seven hundred and seventy three Pounds Sterling (GBP 10,773) represented by ten thousand seven hundred and seventy three (10,773) shares, having a nominal value of one Pound Sterling (GBP 1) each, by a total amount of one thousand seven hundred and twenty seven Pounds Sterling (GBP 1,727), so as to bring the share capital of the Company to twelve thousand and five hundred Pounds Sterling (GBP 12,500), by way of the issue of one thousand seven hundred and twenty seven (1,727) shares, in consideration for payments in cash of an aggregate amount of one thousand seven hundred and twenty seven Pounds Sterling (GBP 1,727), (b) subscription for and payment of the newly issued shares.

5. Subsequent amendment to article 5.1 of the articles of association of the Company in order to reflect the increase of the share capital specified under item 4. above;

6. Amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, each acting individually, to proceed in the name and on behalf of the Company to the conversion of the currency of the share capital of the Company, the setting of the new nominal value of the shares and the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company; and

7. Miscellaneous.

The appearing party takes the following resolutions:

First resolution

The Sole Partner resolves to convert the currency of the share capital of the Company from euros (EUR) to Pounds Sterling (GBP), effective as at the date of the present deed, in accordance with the exchange rate EUR/GBP published by the European Central Bank on February 18th, 2013 (being EUR 1 for GBP 0.86190).

Second resolution

The Sole Partner resolves to change the nominal value of the Company's shares from one euro (EUR 1) each to one Pound Sterling (GBP 1) each.

Third resolution

As a consequence of items 1. and 2. above, the Sole Partner resolves to restate the share capital of the Company, which is henceforth in the amount of ten thousand seven hundred and seventy three Pounds Sterling (GBP 10,773), and to reset the number of shares of the Company, which is henceforth ten thousand seven hundred and seventy three (10,773) shares having a nominal value of one Pound Sterling (GBP 1) each, the surplus resulting from the conversion of the Company's share capital from EUR to GBP, in the aggregate amount of zero point seventy five Pounds Sterling (GBP 0.75) to be allocated to the Company's share premium reserve account.

Fourth resolution

In order to reflect the resolution taken above, the Sole Partner resolves to amend article 5.1. of the articles of association of the Company, which shall henceforth read as follows:

" **5.1.** The share capital is set at GBP 10,773 (ten thousand seven hundred and seventy three Pounds Sterling) represented by 10,773 (ten thousand seven hundred and seventy three) shares in registered form, having a nominal value of GBP 1,- (one Pound Sterling)"

Fifth resolution

The Sole Partner resolves to increase the share capital of the Company from its present amount of ten thousand seven hundred and seventy three Pounds Sterling (GBP 10,773) represented by ten thousand seven hundred and seventy three (10,773) shares, having a nominal value of one Pound Sterling (GBP 1) each, by an amount of one thousand seven hundred and twenty seven Pounds Sterling (GBP 1,727), so as to bring the share capital of the Company to twelve thousand and five hundred Pounds Sterling (GBP 12,500), by way of the issue of one thousand seven hundred and twenty seven (1,727) shares with a nominal value of one Pound Sterling (GBP 1) each, in consideration for the corresponding payments in cash, as referred to below:

Subscription and Liberation

The Sole Partner prenamed and represented as stated here above, declares to have subscribed one thousand seven hundred and twenty seven (1,727) new shares having a nominal value of one Pound Sterling (GBP 1) each and to have fully paid them up by contribution in cash amounting to one thousand seven hundred and twenty seven Pounds Sterling (1,727), so that the amount of one thousand seven hundred and twenty seven Pounds Sterling (GBP 1,727) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary.

Sixth resolution

Further to the adoption of the foregoing resolutions, the Sole Partner resolves to amend article 5.1. of the Company's articles of association so that it shall henceforth read as follows:

" 5.1. The share capital is set at GBP 12,500 (twelve thousand and five hundred Pounds Sterling) represented by 12,500 (twelve thousand and five hundred) shares in registered form, having a nominal value of GBP 1 (one Pound Sterling)"

Seventh resolution

The Sole Partner resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorizes any manager of the Company, each acting individually, to proceed in the name and on behalf of the Company, to the conversion of the currency of the share capital of the Company, the setting of the new par value of the shares and the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand five hundred Euros (EUR 1,500).

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states that upon request of the above appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation and that in case of any divergence between the English and the French text, the English text shall be prevailing.

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day appearing at the beginning of this document.

The document having been read and translated to the appearing persons, the appearing persons signed together with the notary the present original deed.

Suit la version française

L'an deux mille treize, le dix-neuf février.

Par-devant Nous Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

CCP III UK Shopping S.à r.l, une société à responsabilité limitée existant selon les lois du Grand-Duché du Luxembourg, ayant son siège social au 16, Avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B. 161.351 («l'Associé Unique»),

ici représentée par Régis Galiotto, clerc de notaire, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui-délivrée sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparant, agissant en sa qualité d'Associé Unique, a requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

La société comparante est la seule associée de la société à responsabilité limitée «CCP III Shopping Eastleigh S.à r.l.», avec siège social à L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur, constituée suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 21 décembre 2012, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Le capital social de la société est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500 EUR) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale de un euro (1 EUR) chacune.

L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Changement de la devise du capital social de la Société de Euro (EUR) en Livre Sterling (GBP), avec date effective à la date de cette assemblée, sur base du taux de change EUR/GBP publié par la banque centrale européenne en date du 18 février 2013 (soit 1 EUR pour 0,86190 GBP);

2. Changement de la valeur nominale des parts sociales de la Société de un euro (1 EUR) à un Livre Sterling (1 GBP) chacune;

3. En conséquence des points 1 et 2, (i) refixation du capital social de la Société à dix mille sept cent soixante-treize Livres Sterling (10.773 GBP), et réinitialisation du nombre de parts sociales de la Société, qui est désormais de dix mille sept cent soixante-treize (10.773) parts sociales ayant une valeur nominale de un Livre Sterling (1 GBP) chacune, l'excédent résultant de la conversion du capital social de la Société d'euros en Livres Sterling et d'un montant de zéro virgule soixante-quinze Livres Sterling (GBP 0,75) étant à affecter au compte de prime d'émission de la Société et modification de l'article 5.1 des statuts de la Société.

4. (a) Augmentation du capital social de la Société de son montant actuel de dix mille sept cent soixante-treize Livres Sterling (10.773 GBP) représenté par dix mille sept cent soixante-treize (10.773) parts sociales, ayant une valeur nominale d'un Livre Sterling (1 GBP) chacune, d'un montant total de mille sept cent vingt-sept Livres Sterling (1.727 GBP) afin de porter le capital social de la Société à douze mille cinq cents Livres Sterling (12.500 GBP) par l'émission de mille sept cent vingt-sept (1.727) parts sociales, ayant toute une valeur nominale d'un Livre Sterling, en contrepartie d'apports en espèce d'un montant total de mille sept cent vingt-sept Livres Sterling (1.727 GBP), (b) paiement des nouvelles parts sociales émises.

5. Modification de l'article 5.1 des statuts de la Société afin de refléter les changements opérés ci-dessus à l'article 4.

6. Modification du registre des associés de la Société afin de refléter les changements opérés ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à chacun des gérants de la Société, chacun agissant séparément, de procéder au nom et pour le compte au nom de la Société à la conversion de la devise du capital sociale de la Société, la fixation d'une nouvelle valeur nominale des parts et l'enregistrement des nouvelles parts sociales au registre des associés de la Société

7. Divers

L'Associé Unique prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé unique décide de changer la devise du capital social de la Société d'Euro (EUR) en Livre Sterling (GBP), avec date effective à la date de cette assemblée, sur base du taux de change EUR/GBP publié par la banque centrale européenne en date du 18 février 2013 (soit 1 EUR pour 0,86190 GBP).

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de changer la valeur nominale des parts sociales de la Société de un euro (1 EUR) à une Livre Sterling (1 GBP) chacune.

Troisième résolution

En conséquence des points 1 et 2, l'Associé unique décide de refixer le capital social de la Société à dix mille sept cent soixante-treize Livres Sterling (10.773 GBP) et de réinitialiser le nombre de parts sociales de la Société, qui est désormais de dix mille sept cent soixante-treize (10.773) ayant une valeur nominale de une Livre Sterling (1 GBP) chacune, l'excédent résultant de la conversion du capital social de la Société d'euros en Livres Sterling et d'un montant de zéro virgule soixante-quinze Livres Sterling (0,75 GBP) étant à affecter au compte de prime d'émission de la Société.

Quatrième résolution

Afin de prendre en considération la résolution ci-dessus, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5.1 des statuts, qui sera désormais lu comme suit:

« **5.1.** Le capital social est fixé à 10.773GBP (dix mille sept cent soixante-treize Livres Sterling) représenté par dix mille sept cent soixante-treize (10.773) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de 1 GBP (une Livre Sterling) chacune.»

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société de son montant actuel de dix mille sept cent soixante-treize Livres Sterling (10.773 GBP) représenté par dix mille sept cent soixante-treize (10.773) parts sociales, ayant une valeur nominale de une Livre Sterling (1 GBP) chacune, par un montant de mille sept cent vingt-sept Livres Sterling (1.727 GBP), afin de porter le capital social de la Société à douze mille cinq cents Livres Sterling (12.500 GBP) par l'émission de mille sept cent vingt-sept (1.727) parts sociales, en contrepartie d'apport en espèces correspondant, tel que mentionné ci-dessous:

Souscription et Libération

L'Associé Unique préqualifié et représenté comme décrit ci-dessus déclare souscrire mille sept cent vingt-sept (1.727) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de une Livre Sterling (1 GBP) de sorte que le montant de mille sept cent vingt-sept Livres Sterling (1.727 GBP) est à la disposition de la Société tel qu'il a été démontré au notaire instrumentant.

Sixième résolution

L'Associé Unique décide, suite à la résolution précédemment prise, de modifier l'article 5.1 des statuts qui auront désormais la teneur suivante:

« **5.1.** Le capital social est fixé à 12.500 GBP (douze mille cinq cents Livres Sterling) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de 1 GBP (une Livre Sterling) chacune.»

Septième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre des associés de la Société afin de refléter les changements opérés ci-dessus et autorise chaque gérants de la Société, chacun ayant le pouvoir d'agir seul, à inscrire au nom et pour le compte de la Société la conversion du capital social de la Société en une nouvelle devise, la fixation de la nouvelle valeur nominale des parts sociales et l'enregistrement des nouvelles parts sociales émises dans le registre des associés de la Société.

Estimation des frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille cinq cents Euros (1.500 EUR).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et la traduction française, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, il a signé avec le notaire la présente minute.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 26 février 2013. Relation: LAC/2013/8864. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 11 mars 2013.

Référence de publication: 2013035051/211.

(130042823) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2013.

GFI Group Services Lux Limited, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 12.020.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 153.207.

In the year two thousand and thirteen, on the fifteenth day of the month of February,
Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,
there appeared:

GFI Finance S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg and registered with the Luxembourg trade and companies register under RCS B 150596 (the "Shareholder")

represented by Régis Galiotto, notary's clerk, residing in Luxembourg, pursuant to a proxy given under private seal (such proxy to be registered together with the present deed), being the sole shareholder and holding all the twelve million twenty thousand (12,020,000) shares (parts sociales) in issue in "GFI Group Services Lux Limited" (the "Company"), a société à responsabilité limitée having its registered office at 1, Snowden Street, London, EC2A 2DQ and its effective place of management and control at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, incorporated on 27 January 2010 by deed of Me Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") on 20 July 2010 under number 1480 and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 153207. The articles of association of the Company were amended on 5 May 2010 by deed of Me Henri Hellinckx, prenamed, published in the Memorial on 20 October 2010 under number 2226.

The appearing party declared and requested the notary to record as follows:

I. The Shareholder holds all twelve million twenty thousand (12,020,000) shares in issue in the Company so that the total share capital is represented and decisions can validly be taken on all items of the agenda.

II. The items on which resolutions are to be passed are as follows:

Agenda

1. Reduction of the current issued share capital of the Company by an amount of twelve millions US Dollar (USD 12,000,000) (the "Reduction Amount") so as to bring it from its current amount of twelve million twenty thousand US Dollar (USD 12,020,000) to twenty thousand US Dollar (USD 20,000) by the cancellation of twelve millions (12,000,000) shares of a nominal value of one US Dollar (USD 1) each, and subsequent decrease of the legal reserve of the Company by an amount of nine hundred and thirty two thousand six hundred and ninety two US Dollar and thirty cents (USD 932,692.30) so as to decrease it from its current amount of nine hundred thirty-four thousand six hundred ninety-two US Dollar and thirty cents (USD 934,692.30) to an amount of two thousand US Dollar (USD 2,000).

2. Consequential amendment of article 5 of the articles of association of the Company.

3. Approval of the delegation, to the board of managers of the Company, of the power to determine the practicalities of the repayment of the amount due to the sole shareholder of the Company further to the decrease of capital in resolution 2. above.

4. Miscellaneous.

The above being approved, the following resolutions were adopted.

First resolution

It was resolved to reduce the issued share capital of the Company from twelve million twenty thousand US Dollars (USD 12,020,000) to twenty thousand US Dollar (USD 20,000) by the Reduction Amount of twelve millions US Dollar (USD 12,000,000), by the cancellation of twelve millions (12,000,000) shares of a nominal value of one US Dollar (USD 1) each so that the issued share capital of the Company is of an amount of twenty thousand US Dollar (USD 20,000) represented by twenty thousand (20,000) shares with a nominal value of one US Dollar (USD 1) each (the "Capital Decrease"). It is further resolved that the Capital Decrease will be carried out by means of a repayment to the Sole Shareholder (the "Repayment").

As a consequence of the foregoing, it is also resolved to decrease the legal reserve of the Company by an amount of nine hundred and thirty two thousand six hundred and ninety two US Dollar and thirty cents (USD 932,692.30) as to decrease it from its current amount of nine hundred thirty-four thousand six hundred ninety-two US Dollar and thirty cents (USD 934,692.30) to an amount of two thousand US Dollar (USD 2,000) (the "Legal Reserve Decrease"). It is resolved to allocate the amount of the Legal Reserve Decrease to the share premium of the Company.

Second resolution

It was resolved to consequently amend article 5 of the articles of association of the Company so as to read as follows:

" **Art. 5. Share capital.** The issued share capital of the company is set at twenty thousand US Dollars (USD 20,000) represented by twenty thousand (20,000) Shares, each with a nominal value of one US Dollar (USD 1) and with such rights and obligations as set out in the present Articles of Incorporation.

Any available share premium shall be freely distributable."

Third resolution

It is resolved to delegate to the board of Managers of the Company the power (i) to determine the practicalities of the Repayment to the Sole Shareholder and in particular the form of the Repayment and (ii) to take any action required to be done or make any decision in the name and on behalf of the Company, in order to execute any document on behalf of the Company in connection with the Repayment.

Expenses

The costs, expenses, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company are estimated at two thousand Euro (2,000.- EUR).

The undersigned notary who understands and speaks English acknowledges that, at the request of the parties hereto, this deed is drafted in English, followed by a French translation; at the request of the same parties, in case of discrepancies between the English and the French version, the English version shall be prevailing.

Followed by a french version:

L'an deux mille treize, le quinzisième jour du mois de février.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

GFI Finance S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie par les lois de Luxembourg ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 150596 (l'«Associé»)

représentée par Régis Galiotto, cleric de notaire, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui-donnée sous seing privé (laquelle restera annexée au présent acte) étant l'associé unique et détenant toutes les douze millions vingt mille (12,020,000) parts sociales émises dans "GFI Group Services Lux Limited", (la "Société") une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 1, Snowden Street, London, EC2A 2DQ et son administration centrale au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, constituée le 27 janvier 2010 suivant acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") le 20 juillet 2010 sous le numéro 1480 et inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 153207. Les statuts de la Société ont été modifiés le 5 mai 2010 suivant acte de Maître Henri Hellinckx, prénommé, publié au Mémorial du 20 octobre 2010 sous numéro 2226.

La personne comparante a déclaré et le notaire a pris acte de ce qui suit:

(I) L'Associé détient toutes les douze millions vingt mille (12,020,000) parts sociales émises dans la Société de sorte que l'intégralité du capital social est représentée et des décisions peuvent être valablement prises concernant les points figurant sur l'ordre du jour,

(II) Les points figurant sur l'ordre du jour sont les suivants:

Ordre du jour

1. Réduction du capital social émis d'un montant de douze millions Dollars des Etats-Unis (USD 12,000,000) (le «Montant de Réduction») pour le porter de son montant actuel de douze millions vingt mille Dollars des Etats-Unis (USD

12,020,000) à vingt mille Dollars des Etats-Unis (USD 20,000) par annulation de douze millions (12,000,000) parts sociales d'une valeur nominale de un Dollar des Etats-Unis (USD 1) chacune, et diminution consécutive de la réserve légale de la Société d'un montant de neuf cent trente deux mille six cent quatre vingt douze dollars et trente cents (USD 932,692.30) afin de la réduire de son montant actuel de neuf cent trente quatre mille six cent quatre vingt douze Dollars et trente cents (USD 934,692.30) à montant de deux mille Dollars (USD 2,000);

2. Modification subséquente de l'article 5 des statuts de la Société.

3. Approbation de la délégation au conseil de gérance de la Société du pouvoir de déterminer les modalités pratiques de remboursement du montant dû à l'associé unique de la Société suite à la réduction de capital décrite dans la résolution 2. ci-dessus;

4. Divers.

L'ordre du jour ayant été approuvé, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Il est décidé de réduire le capital social émis de la Société de douze millions vingt mille Dollars des Etats-Unis (USD 12,020,000) à vingt mille Dollars des Etats-Unis (USD 20,000) du Montant de Réduction de douze millions Dollars des Etats-Unis (USD 12,000,000), par l'annulation de douze millions (12,000,000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un Dollar des Etats-Unis (USD 1) chacune afin que le capital social émis de la Société soit d'un montant de vingt mille de Dollars des Etats-Unis (USD 20,000) représenté par vingt mille (20,000) de parts sociales ayant une valeur nominale d'un Dollar des Etats-Unis (USD 1) chacune (la "Réduction de Capital"). Il est décidé que la Réduction de Capital s'effectuera au moyen d'un remboursement à l'Associé Unique (le "Remboursement").

En conséquence de ce qui précède, il est également décidé de réduire la réserve légale de la Société d'un montant de neuf cent trente deux mille six cent quatre vingt douze dollars et trente cents de Dollar (USD 932,692.30) afin de la réduire de son montant actuel de neuf cent trente quatre mille six cent quatre vingt douze Dollars et trente cents (USD 934,692.30) à un montant de deux mille Dollars (USD 2,000) (la "Réduction de Réserve Légale"). Il est décidé d'allouer le montant de la Réduction de Réserve Légale au compte de prime d'émission de la Société.

Deuxième résolution

Il est décidé de modifier en conséquence l'article 5 des statuts de la Société afin qu'il ait la teneur suivante:

" **Art. 5. Capital Social.** Le capital social émis de la Société est fixé à vingt mille Dollars des Etats-Unis (USD 20,000) représenté par vingt mille (20,000) de Parts Sociales ayant une valeur nominale d'un Dollar des Etats-Unis (USD 1) chacune et ayant les droits et obligations prévus dans les présents Statuts.

Toute prime d'émission disponible sera librement distribuable."

Troisième résolution

Il est décidé de déléguer au conseil de gérance de la Société le pouvoir (i) de déterminer les modalités pratiques du Remboursement à l'Associé et en particulier la forme du Remboursement et (ii) de prendre toute mesure requise devant être prise ou de prendre une décision au nom et pour le compte de la Société afin de signer tout document ou faire tout acte et prendre toute mesure qui paraissent nécessaires et appropriées au nom et pour le compte de la Société en rapport avec le Remboursement.

Dépenses

Les dépenses, coûts, et charges qui incombent à la Société suite au présent acte sont estimés à deux mille Euros (2.000,- EUR).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la demande de la partie comparante. le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, le texte anglais fera foi.

Après lecture faite de ce document à la personne comparante, dont le notaire connaît le nom, le prénom, l'état civil et demeure, ladite personne a signé avec le notaire le présent acte original.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 février 2013. Relation: LAC/2013/8104. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mars 2013.

Référence de publication: 2013034662/146.

(130042603) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2013.

Bulgarian Acquisition Company I S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 123.273.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013037990/9.

(130047156) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2013.

JES, Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 86.539.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013038161/9.

(130046634) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2013.

Green Apple Investments S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.

R.C.S. Luxembourg B 170.086.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013038119/9.

(130047033) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2013.

Guilbert Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 52.984.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013038120/9.

(130047163) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2013.

Heytens Decorlux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8011 Strassen, 345, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 38.514.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013038129/9.

(130046607) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2013.

Haulux A.G., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 64.898.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013038128/9.

(130046769) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2013.
